

INFORMATIONS IMPORTANTES À L'ÉCHELLE DU DISTRICT

Bureau de district	614-833-2110
Site web du district	www.pickerington.k12.oh.us
Petermann Transport	(614) 837-8525
Services alimentaires	(614) 833-3645
Comptes alimentaires étudiants	www.mypaymentsplus.com ou 1-866-711-7341
Bureau du trésorier	(614) 833-2112

FAIRFIELD ELEMENTARY

1300 Coventry Avenue
Pickerington, OH 43147
Téléphone : (614) 834-7600
Fax : (614) 834-7610

HERITAGE ELEMENTARY

100 East Street
Pickerington, OH 43147
Téléphone : (614) 833-6385
Fax : (614) 408-2541

PICKERINGTON ELEMENTARY

775 Long Road
Pickerington, OH 43147
Téléphone : (614) 548-1400
Fax : (614) 548-1410

SYCAMORE CREEK ELEMENTARY

500 Sycamore Creek Street
Pickerington, OH 43147
Téléphone : (614) 834-6200
Fax : (614) 834-6210

TOLL GATE ELEMENTARY

12183 Toll Gate Road
Pickerington, OH 43147
Téléphone : (614) 834-6300
Fax : (614) 834-6310

TUSSING ELEMENTARY

7117 Tussing Road
Reynoldsburg, OH 43068
Téléphone : (614) 834-2600
Fax : (614) 834-2615

VIOLET ELEMENTARY

8855 Education Drive
Pickerington, OH 43147
Téléphone : (614) 548-1500
Fax : (614) 548-1511

DILEY MIDDLE

750 Preston Trails Drive
Pickerington, OH 43147
Téléphone : (614) 830-2900
Fax : (614) 408-2502

HARMON MIDDLE

12410 Harmon Road
Pickerington, OH 43147
Téléphone : (614) 835-2000
Fax : (614) 408-2515

TOLL GATE MIDDLE

12089 Toll Gate Road
Pickerington, OH 43147
Téléphone : (614) 834-6400
Fax : (614) 834-6420

Message du directeur

Chers élèves, parents et tuteurs,

Je suis heureux de vous présenter le Code de conduite des élèves des écoles locales de Pickerington. Notre code de conduite est une ressource complète conçue pour soutenir la croissance et le développement de nos élèves, ainsi que pour assurer leur sécurité et leur bien-être pendant qu'ils sont sous nos soins.

Notre mission est d'éduquer nos élèves pour demain afin que chacun soit préparé(e) à la vie après l'obtention de son diplôme, qu'il ou elle s'inscrive à l'université, s'enrôle dans les forces armées ou se lance dans une carrière. Une première étape importante vers la réalisation de cette mission est de fournir un environnement d'apprentissage ordonné, sûr et positif. En tant que directeur, l'une de mes responsabilités les plus sérieuses est d'offrir un environnement sûr et sécurisé aux élèves et au personnel.

Élèves et familles, PLSD a le privilège de s'associer à vous pour cultiver un environnement sûr pour que tous nos élèves s'épanouissent sur le plan académique et social. Veuillez passer en revue avec votre enfant les attentes en matière de conduite et d'assiduité qui se trouvent dans ce guide. En travaillant ensemble, nous pouvons continuer à faire en sorte que les écoles restent parmi les endroits les plus sûrs de la communauté pour que les enfants puissent apprendre et grandir.

Merci de votre engagement envers PLSD.

Sincèrement,

Chris M. Briggs, Ed.D.

Chris M. Briggs, Ed.D.
Directeur des écoles

DISTRICT SCOLAIRE LOCAL DE PICKERINGTON

VISION : Nous aspirons à être le district scolaire de choix, à améliorer notre communauté et notre société en ouvrant des portes et en offrant des opportunités à chaque enfant, chaque jour.

MISSION : Notre mission est d'offrir une expérience engageante, innovante et holistique qui permet à tous les élèves de devenir des citoyens responsables et productifs.

RÈGLES DE CONDUITE DES ÉLÈVES - PREMIER AVERTISSEMENT

Votre reconnaissance de ces règles constitue un premier avertissement. Vous ne recevrez pas d'autres avertissements. Il est de votre responsabilité de vous familiariser avec ces règles et les conséquences de leur violation. Les présentes règles s'appliquent à tous les élèves lorsqu'ils se trouvent dans les locaux de l'école, quels qu'ils soient, lors de toutes les activités parrainées par l'école et lorsqu'ils sont à bord d'un autobus scolaire ou d'un autre véhicule qui appartient au Conseil. L'application des politiques de ce guide s'applique à toutes les activités des écoles de Pickerington.

DISPONIBILITÉ DU CODE DE CONDUITE DES ÉLÈVES

En plus d'être affiché sur le site Web du district, notre code de conduite peut être consulté dans le bureau principal, le bureau d'orientation, le centre des médias et les salles de classe.

DISPONIBILITÉ DES POLITIQUES DU CONSEIL DE L'ÉDUCATION

Le Conseil de l'éducation a établi des politiques et des procédures qui concernent les élèves, le personnel et les opérations de l'école. Ces politiques et procédures peuvent être consultées via des liens sur le site Web du district.

AVIS D'ASSISTANCE LINGUISTIQUE

Les écoles de Pickerington prendront des mesures raisonnables pour s'assurer que les personnes qui ont une maîtrise limitée de l'anglais (LEP, Limited English Proficiency) ont un accès significatif et une chance égale de participer à tous les services, activités et programmes disponibles dans tout le district. La politique de PLSD est d'assurer une communication utile avec les élèves LEP et leurs familles et de communiquer des informations relatives à l'éducation de tous les élèves. Tous les services nécessaires pour se conformer à cette politique seront fournis gratuitement aux élèves et à leurs familles qui ont besoin d'une telle aide. Pour obtenir de l'aide, veuillez composer le 614-833-2110.

Définitions

Intégrité académique : La malhonnêteté académique est le fait de ne pas reconnaître de manière appropriée la propriété intellectuelle d'une autre personne dans son propre travail, de falsifier les faits ou d'utiliser des informations à mauvais escient, d'utiliser des documents non autorisés lors d'un test, d'un quiz ou d'un examen, ou d'aider ou de contribuer à l'inconduite académique d'une autre personne. Si un ou une élève craint que son travail puisse violer l'intégrité académique, il est de la responsabilité de l'élève de s'entretenir avec l'enseignant avant de soumettre son travail pour obtenir des crédits.

Tricherie : L'acte de tromperie par lequel on soumet le travail d'un autre comme étant le sien. Cela inclut, mais sans s'y limiter, la copie du devoir d'un autre élève, en tout ou en partie, ou la fourniture à un élève du devoir d'un autre (sauf autorisation expresse de l'enseignant). La tricherie comprend également l'utilisation de matériel non autorisé tel que des notes, des livres, des technologies interdites, des calculatrices ou des ordinateurs lors d'un test, d'un quiz, d'un examen ou d'un projet. Les élèves ne peuvent pas partager d'informations sur les tests, les quiz et les projets à moins que l'enseignant n'en ait explicitement donné la permission. Cela inclut également l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) pour rédiger des devoirs...

Plagiat : L'acte de présenter les idées ou les mots publiés d'une autre personne comme les siennes. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les livres, les poèmes, les discours, les films, la télévision, les journaux, les magazines et les médias Internet. L'utilisation d'informations provenant de telles sources nécessite des citations et un formatage appropriés afin de donner du crédit à l'auteur ou à l'orateur. De plus, toute révision ou paraphrase de l'œuvre originale doit également faire l'objet de citations correctes.

Contrefaçon : L'acte de modifier des signatures, des formulaires liés à l'école, des documents ou des dossiers (papier ou électronique) pour un avantage académique. La falsification d'informations fournies à d'autres organisations, telles que les organisations sportives ou les établissements d'enseignement supérieur, peut avoir des conséquences supplémentaires indépendantes de la volonté du lycée.

Vol : L'acte de prendre des informations académiques à des fins personnelles. Il peut s'agir, par exemple, de prendre le travail d'un autre élève sans autorisation, de prendre les réponses à un examen, de sortir un test de la salle d'un enseignant sans autorisation, d'obtenir du matériel électronique à partir de l'ordinateur d'un enseignant ou de conserver des livrets de test au lieu de les rendre à l'enseignant.

Falsification : L'acte de produire des informations non autorisées et intentionnellement trompeuses concernant une source ou de créer des références non réclamées pour un crédit académique. Bien que le devoir puisse contenir l'apparence de sources et de citations légitimes, les sources réelles d'information n'existent pas. Si un élève est accusé de malhonnêteté académique, ceci sera déterminé sur la base des preuves recueillies par les observations, le matériel et/ou les informations d'un enseignant ou d'un autre superviseur. Les préoccupations exprimées par d'autres personnes, y compris le personnel ou les élèves, peuvent également être prises en considération.

POLITIQUE D'UTILISATION ACCEPTABLE

Les écoles de Pickerington offrent aux élèves l'accès à du matériel informatique, des programmes, des systèmes, des e-mails, Internet et d'autres technologies. Chaque élève doit assumer la responsabilité de l'utilisation appropriée et légale de cet accès. Les élèves ne doivent pas utiliser l'équipement, les systèmes ou le réseau du district scolaire pour des activités qui causent des dommages à autrui ou à leurs biens ; ou qui enfreignent la loi, la politique du Conseil ou le code de conduite des élèves. Le Conseil ou les responsables autorisés du district porteront un jugement de bonne foi quant aux matériaux, fichiers, informations, logiciels, communications et autres contenus et activités autorisés et interdits dans les circonstances particulières en fonction des directives suivantes. Les utilisations et les activités qui sont considérées comme inacceptables et qui constituent une violation de cette politique comprennent, sans s'y limiter : les activités illégales, l'accès à du matériel inapproprié, la communication inappropriée ou insensible, la violation des lois sur le droit d'auteur, la copie de logiciels, le plagiat, l'utilisation abusive d'équipements, de mots de passe ou de logiciels, l'utilisation malveillante ou le vandalisme, et l'accès non autorisé à Internet. Le district et son personnel se réservent le droit de filtrer et de surveiller les appareils du district et l'utilisation d'Internet du district à tout moment (24 heures sur 24, 365 jours par an).

Les écoles de Pickerington utiliseront une variété de services qui permettront au district de surveiller les comptes des élèves, tous les comptes liés au compte Google de PLSD et les Chromebooks appartenant au PLSD utilisés par les élèves. Ces services peuvent avoir la capacité d'informer les élèves lorsque des infractions mineures se produisent, ainsi que d'informer les administrateurs PLSD si une infraction majeure se produit ou s'il y a une possibilité d'automutilation.

Veuillez consulter la politique 7540.03 dans son intégralité sur le site Web du district pour plus de détails.

POLITIQUE DE PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS

Le Conseil de l'éducation de Pickerington autorise le directeur à mettre à la disposition des parents et des tuteurs une assurance accident couvrant les enfants moyennant une prime nominale. La participation d'un enfant au programme est à la discrétion des parents/tuteurs. L'assurance couvre les accidents qui se produisent à l'école, sur le chemin de l'école et de retour de l'école, et pendant qu'ils assistent à des activités scolaires. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le programme d'assurance scolaire en visitant notre site Web à l'adresse suivante : www.pickerington.k12.oh.us.

ANNIVERSAIRES

Le personnel reconnaît que les anniversaires sont des jours très spéciaux pour les enfants. Nous voulons aider votre enfant à célébrer cette occasion spéciale. Cependant, pour protéger les élèves qui ont des problèmes de santé, y compris des allergies alimentaires, et pour se conformer à la politique du Conseil, veuillez suivre ces directives :

1. Limiter les friandises à des articles non alimentaires tels que des autocollants, des crayons, etc.
2. Éviter d'envoyer des fleurs, des ballons ou d'autres cadeaux spéciaux aux enfants pendant les heures de classe.

Pour éviter que certains élèves se sentent exclus, les invitations aux fêtes d'anniversaire ne seront pas distribuées à l'école. L'adresse et les numéros de téléphone ne sont pas considérés comme des renseignements accessibles dans l'annuaire de l'école selon la politique 8330 du Conseil scolaire. Le district ne fournira pas/n'aidera pas à la distribution des invitations personnelles.

VÉLOS

Les élèves sont autorisés à se rendre à l'école à vélo avec l'approbation de leurs parents. L'école ne sera pas responsable des vélos endommagés ou volés sur le terrain de l'école. Nous recommandons que seuls les élèves qui habitent à proximité immédiate se rendent à l'école à vélo. Les élèves doivent marcher à côté de leur vélo sur les trottoirs devant l'école. Les vélos doivent être stationnés sur les supports à vélos et y rester pendant les heures de classe.

EMPRUNTER DE L'ARGENT

Les écoles de Pickerington ont une politique de non-paiement en espèces. Par conséquent, le bureau ne peut pas prêter d'argent aux élèves.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Tout changement d'adresse doit être signalé au centre d'accueil du district au 614-920-6180. Tout changement de numéro de téléphone résidentiel et/ou de numéro de téléphone professionnel d'un parent/tuteur doit être effectué en se rendant sur le portail des parents Infinite Campus à l'adresse suivante : www.pickerington.k12.oh.us.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE DES ENFANTS

En cas de divorce ou de séparation, une copie de l'accord final du jugement de divorce ou de l'accord de séparation qui stipule les dispositions relatives à la garde doit être fournie à l'école. Toute modification ultérieure de l'ordonnance ou du décret du tribunal doit également être communiquée aux responsables de l'école. Une pièce d'identité appropriée peut être demandée par le personnel de l'établissement pour régler les problèmes de garde ou qui concernent l'élève.

FERMETURES ET RETARDS

Dans certaines circonstances, les écoles de Pickerington ferment ou retardent les heures de début des cours ou, en de rares occasions, ferment l'école plus tôt ou passent à l'apprentissage virtuel en raison du mauvais temps ou d'autres raisons. Ces décisions sont prises pour la sécurité de nos élèves. Bien que nous nous efforçons de prendre ces décisions avant 5 h 30, cela n'est pas toujours possible.

Nous recommandons aux familles d'établir des plans d'urgence familiaux en cas de fermetures potentielles. Ces plans devraient inclure d'apprendre à l'enfant là il doit aller (maison, baby-sitter, maison du voisin, etc.) si le district doit fermer l'école plus tôt que d'habitude.

Si les écoles de Pickerington ferment pour une raison quelconque, le district communiquera avec les parents/tuteurs via notre système de notification aux parents Infinite Campus, notre site Web et les médias sociaux. (Voir « Communication » pour plus de détails.)

Nous fournirons également des informations aux chaînes de télévision locales suivantes : WCMH-TV (canal 4), WBNS-TV (canal 10), WSYX-TV (canal 6) et FOX-TV (canal 28).

Pour obtenir des renseignements complets sur notre approche en matière de fermetures et de retards, visitez notre site Web à l'adresse suivante : www.pickerington.k12.oh.us/.

COMMUNICATION

Le district et les écoles individuelles utilisent une variété d'outils et de tactiques pour communiquer avec les parents/tuteurs et la communauté. Ces outils comprennent, entre autres :

Site internet : La principale source d'information du district est notre site Web, <http://www.pickerington.k12.oh.us>.

Système de notification des parents/tuteurs (e-mails, TalkingPoints, Smore, SMS et appels téléphoniques) : Les écoles de Pickerington utilisent un service de communication électronique et téléphonique par l'intermédiaire d'Infinite Campus pour contacter un grand nombre de personnes en même temps pour des annonces spéciales et des urgences, telles que des événements catastrophiques. Ce système envoie des e-mails, des appels téléphoniques et des SMS aux adresses et numéros de téléphone que les parents/tuteurs ont identifiés comme leurs préférences de contact dans le système de gestion des élèves.

Les parents/tuteurs sont automatiquement inscrits pour recevoir ces communications aux coordonnées que nous avons dans nos dossiers via le système de gestion des élèves. Pour cette raison, il est important que les parents/tuteurs s'assurent que leurs coordonnées dans Infinite Campus sont correctes. Cela peut être fait en se connectant au portail en ligne à l'adresse suivante : [Parent Portal](#) ou en contactant la secrétaire de l'établissement de l'enfant pour s'assurer que nous avons les numéros de téléphone et adresses e-mail les plus récents.

Les parents/tuteurs peuvent également se connecter à ce système pour modifier leurs préférences en matière de communications par e-mails et par téléphone, ainsi que pour refuser les notifications. Ces messages comprennent, sans s'y limiter, des informations sur les jours de neige ou d'événements catastrophiques.

Médias sociaux : Les parents/tuteurs sont encouragés à suivre le district et l'école de leur enfant sur Facebook et Twitter. Vous trouverez des liens vers tous les comptes disponibles à l'adresse suivante : www.pickerington.k12.oh.us

Bulletins : Le district et de nombreux administrateurs d'établissements scolaires publient des bulletins d'information périodiques pour les parents/tuteurs. Selon l'école, ceux-ci peuvent être envoyés par la poste, publiés sur le site Web de l'établissement et/ou du district, partagés sur les médias sociaux ou envoyés par e-mail via le système de notification des parents/tuteurs et/ou en utilisant un programme appelé Smore.

Réunions parents/tuteurs-enseignants : Celles-ci ont lieu deux fois par an et constituent une occasion précieuse pour les parents de communiquer directement avec les enseignants de leur enfant et les administrateurs de l'établissement.

Informations concernant le bus : Des informations à jour sur les itinéraires des bus sont disponibles sur notre portail parent Elink : [Informations sur les bus](#). Un compte est créé automatiquement pour chaque élève dans les 24 heures qui suivent l'attribution d'un ID d'élève à six chiffres par Infinite Campus. Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont le numéro d'identification de l'élève. Ce portail est également

utilisé pour toutes les demandes de changement d'arrêt de bus. Une fois connecté à Elink, vous pouvez choisir l'onglet « Parent Communication » pour accéder au formulaire de communication à cet effet.

PRÉOCCUPATIONS/QUESTIONS

Le district encourage les parents/tuteurs à travailler d'abord avec le(s) enseignant(s) de leur enfant pour répondre aux préoccupations ou résoudre les conflits. Si vous avez d'autres préoccupations après avoir rencontré le(s) enseignant(s), contactez l'administration de l'école.

CONDUITE

Un bon comportement fait autant partie d'une éducation de qualité que toute autre chose. À l'école et pendant les événements scolaires, nous attendons de nos élèves qu'ils se comportent correctement, c'est-à-dire d'une manière qui fait honneur à eux-mêmes et à leur école. Une copie complète du Code de conduite est disponible au bureau principal et sur le site Web du district à l'adresse suivante :

<https://www.pickerington.k12.oh.us/>

CODE DE CONDUITE POUR LES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Un code de conduite pour les activités parascolaires a été adopté par le Conseil pour les élèves participant à des activités parascolaires non sportives. Consultez votre conseiller pour plus de détails. (se référer à la politique 2432.03). Le parent/tuteur et l'élève doivent signer le code de conduite.

LIVRAISONS AUX ÉLÈVES

Les articles liés à l'école, tels que les livres, les projets, l'argent du déjeuner, etc., peuvent être laissés au bureau ou à la personne à la réception pour être livrés à votre élève. Aucune livraison ne sera acceptée pour de la nourriture, des ballons, des fleurs, etc., même s'ils sont livrés par les parents/tuteurs. Les écoles ne peuvent pas assumer la responsabilité des livraisons effectuées aux élèves dans le bâtiment.

RENSEIGNEMENTS DE L'ANNUAIRE (O.R.C. 3319.321)

Le district désigne les informations personnellement identifiables suivantes contenues dans le dossier scolaire d'un élève comme des « renseignements de l'annuaire ». Il divulgue ces renseignements sans consentement écrit préalable, sauf dans le cas d'un plan ou d'une activité à but lucratif. Ces informations comprennent :

1. le nom de l'élève ;
2. le principal domaine d'études ;
3. la participation à des activités et à des sports officiellement reconnus ;
4. la taille et le poids de l'élève, s'il est membre d'une équipe sportive ;
5. les dates d'inscription (« à partir de et jusqu'à ») ;
6. la date d'obtention du diplôme ; et
7. les prix reçus.

Les parents/tuteurs peuvent contacter le bureau du conseiller scolaire pour demander que l'école ne divulgue aucune des informations ci-dessus sur l'élève.

Le projet de Loi 26 du Sénat exige que les écoles publiques de l'Ohio divulguent les renseignements de l'annuaire sur les élèves de 10th, 11th et 12th grades aux recruteurs des forces armées. Cependant, le parent/tuteur/gardien d'un élève peut soumettre une demande écrite au district scolaire pour que les informations ne soient pas divulguées.

Veillez consulter la politique 8330 Dossiers des élèves pour plus d'informations sur les renseignements de l'annuaire et les dossiers des élèves.

PROCÉDURES DE LICENCIEMENT

Veillez informer le bureau de l'école de la routine que votre enfant doit suivre à la fin de la journée d'école. S'il y a un changement dans la routine normale de fin de journée d'un élève, une note indiquant le changement doit être écrite au bureau de l'école. Sinon, les élèves devront suivre leur routine habituelle. Nous demandons que tout changement au transport de votre enfant soit effectué au moins une heure avant le départ de l'école afin de s'assurer que la notification appropriée puisse être faite aux personnes appropriées.

CODE VESTIMENTAIRE

En général, les styles vestimentaires et l'apparence doivent être de nature modérée et ne doivent pas causer d'attention excessive à l'élève et/ou perturber une atmosphère d'apprentissage positive et sûre. Les styles vestimentaires et l'apparence ne doivent pas :

- détourner l'attention des élèves de la fonction première de l'école, qui est l'éducation ; et
- afficher des slogans et des logos offensants, racistes, sexistes, discriminatoires ou qui promeuvent des pratiques considérées comme inappropriées pour les élèves. Cela inclut, mais sans s'y limiter, la publicité pour l'alcool, le sexe, le tabac, etc.

Le traitement d'un élève pour des infractions au code vestimentaire peut inclure : des conseils à l'élève, une communication avec le parent/tuteur, la réparation de l'infraction et/ou des mesures disciplinaires pour les récidivistes, selon ce que juge approprié l'administration de l'établissement. L'administrateur de l'établissement se réserve le droit de décider ce qui est approprié.

FORMULAIRES MÉDICAUX EN CAS D'URGENCE

Des accidents peuvent se produire et se produisent. Il est essentiel que nous puissions contacter un parent/tuteur ou un adulte de confiance en cas d'urgence. Veuillez remplir le formulaire d'autorisation médicale d'urgence en ligne. Si une urgence survient pendant les heures de classe en raison d'une maladie ou d'une blessure subie par un élève, le personnel de l'école tentera d'en informer le parent ou le tuteur. S'ils ne peuvent pas être contactés, l'un des autres contacts d'urgence répertoriés sur Infinite Campus sera appelé.

Au cours de l'année scolaire, il peut y avoir des changements d'adresses et de numéros de téléphone. Vous pouvez mettre à jour vos coordonnées en vous connectant au portail des parents d'Infinite Campus.

ÉGALITÉ DES CHANCES

Le Conseil de l'éducation ne fait aucune discrimination sur la base des catégories protégées, c'est-à-dire race, couleur de peau, origine nationale, sexe (y compris l'orientation sexuelle et l'identité transgenre), handicap, âge (sauf autorisation légale), religion, statut militaire, ascendance ou informations génétiques (collectivement, les « Catégories protégées ») dans ses programmes ou activités éducatifs.

FRAIS/DISPENSE DE FRAIS

Chaque année, le Conseil de l'éducation du district adopte des règles et des règlements établissant un barème des frais pour le matériel utilisé dans nos cours d'enseignement. Les matériaux consommables deviennent la propriété de l'élève. Les familles qui ne sont pas en mesure de payer les matériaux nécessaires doivent se référer à la politique du Conseil pour obtenir des dispenses de frais. Les demandes sont disponibles au bureau de l'école. Le défaut de paiement des frais de scolarité entraînera la conservation des dossiers scolaires (c'est-à-dire les notes et les crédits) jusqu'à ce que le paiement soit reçu. Remarque : Les primes de la couverture d'assurance pour les Chromebooks et/ou les iPads (Technology Protection Plans) ne peuvent faire l'objet d'une renonciation ou d'une réduction. Il s'agit d'une couverture facultative qui peut fournir jusqu'à 400 \$ de couverture en cas de dommages accidentels ou de destruction des Chromebooks et/ou des iPads fournis par le district.

SORTIES SCOLAIRES

La participation des élèves à une sortie éducative nécessite la soumission d'une déclaration d'autorisation de sortie scolaire signée par un adulte autorisé et un formulaire médical d'urgence rempli (rempli en ligne), un comportement approprié de l'élève et une tenue vestimentaire appropriée qui présente une image positive de l'école. Le code de conduite des élèves doit être respecté lors de toutes les sorties éducatives. La participation d'un élève à une sortie scolaire peut être restreinte en fonction de son comportement.

Les parents/tuteurs qui assistent aux excursions doivent suivre la politique du Conseil pour les bénévoles et les visiteurs.

NOURRITURE

Les aliments et les boissons ne doivent être consommés que dans les aires de restauration désignées. Il est interdit d'apporter de la nourriture ou des boissons dans les couloirs, les salles de classe, la cour ou à l'extérieur sans l'approbation préalable de l'administrateur de l'établissement. Les élèves peuvent boire de l'eau en classe. Aucun produit alimentaire (restauration rapide/pizza) ne doit être livré aux écoles.

LAISSEZ-PASSER (HALL PASS)

Un élève qui doit se déplacer dans le bâtiment doit avoir un laissez-passer (hall pass) approprié de son enseignant et se déplacer immédiatement vers la zone désignée. L'utilisation du laissez-passer d'un élève peut être restreinte à la discrétion de l'administrateur de l'établissement.

CASIERS (O.R.C. 3313.20)

Des casiers scolaires sont disponibles sur demande uniquement en raison de leur disponibilité limitée. Les casiers sont la propriété de l'école et sont fournis aux élèves pour la garde des articles scolaires et

des objets personnels nécessaires à l'école. Aucun autre objet ne doit être conservé dans les casiers. Les casiers et le contenu du casier font l'objet de fouilles aléatoires à tout moment par le personnel de l'école et/ou les forces de l'ordre. Les élèves sont priés de garder leurs casiers verrouillés en tout temps et de ne donner leur combinaison à personne. L'école n'est pas responsable des articles perdus ou volés. Les élèves ne peuvent pas décorer leurs casiers avec des publicités sur les drogues, l'alcool ou le tabac, des slogans, des images inappropriées ou tout ce qui est difficile à enlever ou qui constitue une infraction. Des frais peuvent être facturés pour les dommages causés aux casiers.

FLÂNERIE

Les élèves ne doivent pas s'attarder dans les zones du bâtiment de l'école à moins que cela leur soit demandé par le personnel ou que cela soit requis par leur emploi du temps. Cela comprend les toilettes, les couloirs, les espaces communs et/ou la cafétéria. Les élèves ne doivent pas rester à l'école ou sur le terrain de l'école après la fin de la journée scolaire, à moins qu'ils ne soient sous la surveillance directe d'un membre du personnel ou d'un entraîneur. Les élèves doivent quitter le bâtiment au plus tard 30 minutes après la fin de la journée scolaire. Si un élève ne quitte pas le bâtiment à la demande d'un membre du personnel, il peut faire l'objet de mesures disciplinaires pour insubordination.

CENTRE MULTIMÉDIA

Le centre multimédia est ouvert pendant la plupart des heures de classe. Les élèves qui souhaitent visiter le centre multimédia pendant leurs temps d'étude seront autorisés à le faire. Cependant, le spécialiste des médias déterminera le nombre d'élèves autorisés à assister à chaque période en fonction de l'horaire des cours dans le centre multimédia. Il existe de nombreuses ressources dans le centre multimédia, notamment des livres, un accès Internet, des périodiques et des journaux. Le catalogue de cartes en ligne donne aux élèves la disponibilité du matériel dans tous les bâtiments scolaires du district. La disponibilité des documents à la bibliothèque publique de Pickerington, ainsi qu'à la bibliothèque publique de Columbus, peut également être consultée dans le catalogue en ligne.

Les règles du centre multimédia sont établies de manière à ce que les élèves respectent les droits d'autrui et qu'il s'agisse d'un domaine d'apprentissage éducatif. L'utilisation du centre multimédia est un privilège.

PUBLICATIONS NON PARRAINÉES PAR L'ÉCOLE

Les élèves qui éditent, publient et/ou souhaitent distribuer des documents manuscrits, imprimés ou dupliqués non parrainés par l'école à leurs camarades doivent obtenir l'autorisation préalable de l'administrateur de l'établissement. Après approbation de l'administrateur, les élèves peuvent demander l'autorisation d'afficher sur le site PeachJar du district (non destiné aux élèves).

ORGANISATION PARENTS-ENSEIGNANTS (PTO [Parent-teacher Organization]/PTSO)

Chacune de nos écoles invite chaque famille à se joindre à son organisation parents-enseignants. Veuillez vérifier les avis envoyés à la maison avec votre enfant concernant les différentes activités que le PTO mènera tout au long de l'année scolaire.

RÉUNIONS POUR LES PARENTS/TUTEURS

Nous vous encourageons à planifier une réunion à tout moment pour discuter des progrès de votre enfant. C'est peut-être l'un des meilleurs moyens de communication pour l'enfant, les parents/tuteurs et le personnel de l'école.

Des réunions préplanifiées parents/tuteurs-enseignants ont lieu à l'automne et à l'hiver aux dates indiquées sur le calendrier du district scolaire. Ces réunions sont très importantes pour les parents/tuteurs et les enseignants. Les parents/tuteurs auront l'occasion de connaître et de mieux comprendre les progrès de l'enfant à l'école. La réunion permet aux enseignants de mieux comprendre les attentes de chaque enfant et de ses parents/tuteurs. Les parents/tuteurs sont priés de faire tout leur possible pour planifier une réunion pendant les jours prévus. L'information concernant les réunions est envoyée aux élèves environ deux semaines avant les dates prévues. Si les écoles offrent des activités virtuelles, un parent ou un tuteur peut demander une visite en personne.

VISITE DES PARENTS

Les visiteurs, en particulier les parents/tuteurs, sont les bienvenus à l'école. Pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, chaque visiteur doit se présenter au bureau de l'école à son entrée dans le bâtiment pour s'inscrire avec une pièce d'identité appropriée et recevoir un badge de visiteur. Tout visiteur sans badge de visiteur/bénévole sera prié de retourner au bureau. Si les parents souhaitent rencontrer un membre du personnel ou observer une salle de classe, ils doivent appeler pour prendre rendez-vous et remplir le(s) formulaire(s) requis. Toutes les règles de confidentialité s'appliquent lors de la visite de nos salles de classe ou de l'observation des élèves dans nos écoles. Les rendez-vous doivent être pris au moins 24 heures à l'avance en contactant le bureau de l'école. Les parents sont invités à visiter notre école pour des programmes spéciaux et des observations de classe. Les élèves ne sont pas autorisés à inviter des amis ou des parents à l'école pendant la journée scolaire. Des directives supplémentaires concernant les visiteurs à l'école peuvent être trouvées sur le site Web du district sous les politiques : 9150 et 9150 AG.

APPAREILS DE COMMUNICATION PERSONNELS (politique du Conseil 5136)

Aux fins de la présente politique, les « appareils de communication personnels » (ACP) comprennent, mais sans s'y limiter, les ordinateurs, les tablettes (par exemple, les appareils de type iPad), les lecteurs électroniques (« liseuses » ; par exemple, les appareils de type Kindle), les téléphones portables, les montres intelligentes, les smartphones (par exemple, les iPhones, les appareils Android, les appareils Windows Mobile, etc.) qui n'appartiennent pas au district.

Les élèves de 7th à 12th grade peuvent utiliser des ACP avant et après l'école, pendant leur pause déjeuner, entre les cours, à condition qu'ils ne créent pas de distraction, de perturbation ou d'interférence avec l'environnement scolaire, pendant les activités parascolaires ou lors d'activités liées à l'école. L'utilisation d'ACP, à l'exception de celles approuvées par un enseignant ou un administrateur, à tout autre moment est interdite et ils doivent être complètement éteints (c'est-à-dire pas simplement placés en mode vibreur ou silencieux) et stockés à l'abri des regards. L'environnement éducatif est défini comme les propriétés du district, y compris les terrains, les bâtiments et le transport fourni par le district. Les élèves ne doivent pas prêter d'appareils personnels ou d'appareils du district qui leur sont attribués. Le district n'est pas responsable des articles qui ont été prêtés, perdus et/ou non retournés. Si un élève ne se conforme pas à une demande de retrait ou d'extinction de son ou ses appareils de

communication personnels, l'administrateur de l'établissement peut confisquer l'appareil et demander à un parent/tuteur de récupérer ce dernier.

ARTICLES PERSONNELS

Il est conseillé aux élèves de ne pas apporter d'objets de valeur à l'école. S'ils sont apportés à l'école, ces articles restent sous la responsabilité de l'élève. Ces articles peuvent être perdus ou endommagés. L'école ne peut assumer la responsabilité des pertes ou des dommages. Les planches à roulettes, les trottinettes, les hoverboards et les roller blades/skates ne sont PAS autorisés.

Si un élève trouve un objet qui ne lui appartient pas, il doit immédiatement le remettre à un membre du personnel.

APPELS TÉLÉPHONIQUES

Les élèves doivent avoir l'approbation de leur enseignant, de l'administrateur de l'établissement ou du personnel de bureau avant de faire un appel téléphonique. Les appels téléphoniques doivent être limités aux situations d'urgence, sauf approbation contraire. Toutes les communications avec les élèves doivent se faire à partir du téléphone de la salle de classe ou du bureau. Les parents/tuteurs sont découragés de communiquer directement avec leurs enfants pendant la journée scolaire.

CÉLÉBRATION DES RÉALISATIONS DE NOS ÉLÈVES

Le district a souvent l'occasion de célébrer les réalisations de nos élèves, y compris les lauréats, les participants à des projets de classe uniques, la participation à des programmes de beaux-arts, les athlètes et les participants à d'autres activités qui méritent d'être reconnus et promus.

Parfois, cette reconnaissance apparaît sur les sites Web des districts et des écoles, dans les publications imprimées et dans les médias sociaux contrôlés par le district, y compris les flux Facebook et Twitter. Cette reconnaissance peut inclure des photos des élèves, ainsi que leurs noms, leur école, leur classe et le nom de l'enseignant. Il peut également inclure des images ou d'autres représentations du travail artistique des élèves, y compris des œuvres visuelles et écrites.

De plus, à l'occasion, des membres des médias locaux visitent nos bâtiments pour couvrir des événements spéciaux ou pour mettre en avant les approches uniques de l'éducation proposées par nos enseignants. L'accès des médias aux élèves ne se fait pas dans nos écoles sans la connaissance et la supervision du district, et nous ne fournissons pas d'accès direct aux élèves lorsque les médias couvrent des histoires ou des sujets qui pourraient être considérés comme controversés ou négatifs.

La plupart des parents/tuteurs apprécient de voir leurs enfants inclus dans la célébration de ce qui se passe dans nos écoles au quotidien. Pour cette raison, le consentement à la publication pour ce type de reconnaissance sont accordés par défaut au district. Cependant, nous savons qu'il y a quelques parents/tuteurs qui préfèrent que leurs enfants ne soient pas inclus dans ces célébrations et reconnaissances.

Seuls les parents/tuteurs qui souhaitent refuser ce consentement doivent prendre des mesures.

Nous demandons à ces parents/tuteurs de nous informer, par écrit, de leur désir que leurs enfants soient exclus des telles publications et de tels événements gérés par le district en téléchargeant le formulaire disponible sur le site Web du district, en le remplissant et en le renvoyant à l'école de leur enfant. Les

parents/tuteurs sont priés de le faire d'ici le 1er septembre de chaque automne pour s'assurer que nous avons une liste à jour des élèves dont les activités ne devraient pas être reconnues publiquement par le district sur le site Web, sur les médias sociaux ou dans d'autres forums publics.

RÉCRÉATIONS

Les enfants doivent passer du temps dehors, sauf si les conditions météorologiques ou la santé l'interdisent. La récréation à l'intérieur aura lieu les jours de mauvais temps ou lorsque le facteur de refroidissement éolien est inférieur à 25 degrés. Lors de ces journées « à l'intérieur », les élèves resteront à l'intérieur et participeront à des jeux et/ou des activités en classe. Si votre enfant a un problème médical et doit rester à l'intérieur ou avoir des activités limitées, veuillez fournir une note écrite au bureau de l'école. Une déclaration du médecin doit accompagner toute demande d'excuse prolongée de la récréation. Les parents ne seront pas autorisés à assister à la récréation à moins que ce ne soit approuvé à l'avance par l'administrateur de l'établissement.

TOILETTES

Les élèves doivent utiliser les toilettes les plus proches de la salle de classe où ils se trouvent au moment où ils doivent se rendre aux toilettes. Les élèves qui se sentent malades doivent se présenter à la clinique ou au bureau et ne pas rester aux toilettes. Des mesures disciplinaires peuvent être prises si les procédures appropriées ne sont pas suivies.

SÉCURITÉ

Veuillez signaler tout problème de sécurité au bureau. Les élèves qui ne se sentent pas à l'aise de signaler cette information au bureau peuvent consulter un enseignant ou un conseiller. De plus, les préoccupations peuvent être signalées à la ligne de dénonciation des écoles de l'Ohio (**Safer Ohio School Tipline**) en appelant le 844-723-3764. Les appels à la ligne de dénonciation des écoles de l'Ohio peuvent être faits de manière anonyme.

EXERCICES DE SÉCURITÉ

Les sorties de secours de chaque salle de classe sont affichées bien en vue. Les élèves doivent connaître les voies de sortie de chaque salle de classe et les procédures de sortie. Des exercices périodiques ont lieu tout au long de l'année scolaire. Les élèves doivent laisser tous les livres et effets personnels (à l'exception des sacs à main) dans la salle de classe. Les élèves doivent prendre tous les exercices au sérieux et quitter le bâtiment de manière ordonnée. Tous les élèves doivent rester avec l'adulte qui est responsable d'eux. Le fait de quitter la zone de signalement (c'est-à-dire s'asseoir dans une voiture ou quitter la propriété, etc.) entraînera des mesures disciplinaires.

Plusieurs types d'exercices d'urgence et de sécurité sont effectués tout au long de l'année, notamment des exercices en cas d'incendie, de tornade, d'urgences médicales et d'intrusion dans les écoles. Ces exercices ont pour but de familiariser les élèves avec les procédures d'urgence/sécurité appropriées et les voies d'évacuation. Chaque élève sera informé(e) de ses responsabilités au cours de ces exercices.

VENTES

Seules les collectes de fonds approuvées par l'école sont autorisées à l'école. Aucune vente personnelle

n'est autorisée. Toutes les collectes de fonds scolaires doivent recevoir l'approbation préalable de l'administration.

SERVICES DE CONSEIL SCOLAIRE

Les conseillers scolaires conçoivent et mettent en œuvre des programmes d'orientation scolaire qui améliorent les résultats des élèves. Ils dirigent, défendent et collaborent pour promouvoir l'équité et l'accès pour tous les élèves en reliant leur programme de conseil scolaire à la mission académique de l'école et au plan d'amélioration de l'école. Ils respectent les normes éthiques et professionnelles de l'American School Counseling Association et promeuvent le développement du programme de conseil scolaire basé sur les domaines suivants du modèle national : définir, exécuter, gérer et évaluer.

Les conseillers scolaires offrent des activités et des services adaptés au développement directement (instruction, évaluation et conseils, et counseling) aux élèves et indirectement (consultation, collaboration et orientations) pour les élèves. Ces activités et services aident les élèves à développer l'état d'esprit et les comportements nécessaires à leur réussite et à améliorer leurs résultats, leur assiduité et leur comportement. Grâce au programme d'orientation scolaire, les conseillers scolaires assurent des opportunités équitables de développement scolaire, professionnel et social/émotionnel pour tous les élèves.

ÉVÉNEMENTS DE L'ÉCOLE

Les élèves doivent être récupérés rapidement à l'heure prévue de fin de l'événement. Si un(e) élève n'est pas pris(e) en charge à temps, il se peut qu'il ou elle ne soit pas autorisé(e) à assister à l'activité suivante sans la présence d'un parent, d'un tuteur ou d'un chaperon. Il incombe aux parents d'assurer le transport à la maison après les activités scolaires.

1. Toutes les activités parascolaires sont un privilège. Les élèves doivent être présents à l'école pour y participer/assister.
2. Toutes les règles et procédures de l'école s'appliquent pendant l'activité.

DÉJEUNERS SCOLAIRES

L'école exploite une cafétéria, qui offre aux élèves des déjeuners chauds et nutritifs chaque jour d'école. Les élèves qui apportent des lunchs de la maison peuvent acheter du lait à la cafétéria.

Le système de caisse enregistreuse informatisé permet aux parents de payer à l'avance les déjeuners de leurs enfants. Les parents peuvent surveiller et ajouter des fonds aux comptes de leurs enfants à <https://www.mypaymentsplus.com/welcome>

PROPRIÉTÉ DE L'ÉCOLE

Les casiers, les manuels scolaires et la technologie appartenant au district (y compris les Chromebooks) sont la propriété de l'école. Si les responsables de l'école ont des raisons de croire qu'un casier ou un autre bien de l'école est utilisé de manière inappropriée, ils ont le droit de fouiller la propriété de l'école sans la permission de l'élève. Les élèves qui partagent des casiers doivent être respectueux de la propriété de chacun.

Les élèves sont responsables de leurs manuels scolaires et des appareils technologiques qui appartiennent au district. Les manuels scolaires et les livres de littérature qui sont perdus ou

excessivement endommagés au-delà de l'utilisation normale sont de la responsabilité de chaque élève. Les coûts et/ou les frais de remplacement seront évalués en conséquence.

Les élèves sont également responsables de tous les documents de bibliothèque qu'ils empruntent.

L'école et les autres équipements du bâtiment doivent être traités avec respect. Les dommages et les marques sur les murs, les portes ou d'autres surfaces ne seront pas tolérés.

HORAIRE DE L'ÉCOLE

Consultez le site Web de notre école ou de notre district pour obtenir des informations sur les heures de début et de fin quotidiennes pour les jours typiques et les jours pendant lesquels un retard de deux heures se produit.

ENREGISTREMENT DES PERSONNES QUI VIENNENT VISITER L'ÉCOLE OU CHERCHER LEUR ENFANT

Toutes les personnes qui viennent dans l'école doivent d'abord s'arrêter au bureau et s'enregistrer. Ne vous présentez pas directement à la salle de classe, à la salle à manger ou au terrain de jeu pendant les heures de classe. Ceci est prévu pour assurer la sécurité de tous les élèves. Si vous devez venir chercher votre enfant, vous devez vous présenter au bureau avec une pièce d'identité appropriée pour signer votre sortie et attendre que le personnel du bureau aille chercher votre enfant pour vous. Si un élève est pris en charge par quelqu'un d'autre que le parent ou le tuteur, une note écrite doit être envoyée au bureau indiquant le nom de la personne, la relation avec l'élève et l'heure à laquelle il ou elle viendra chercher l'élève. Tous les élèves qui arrivent en retard doivent d'abord se présenter au bureau pour inscrire leur nom et obtenir un laissez-passer avant de retourner en classe.

MÉDIAS SOCIAUX POUR LES ÉLÈVES

Bien que les médias sociaux puissent être utiles à de nombreuses fins, il faut veiller à maintenir une atmosphère de respect conforme au comportement attendu des élèves à l'école, tel que décrit dans la loi fédérale et/ou étatique, la politique du Conseil et les règles de l'école. Les médias sociaux sont définis comme toute forme de publication ou de présence en ligne qui permet aux utilisateurs finaux d'engager des conversations multidirectionnelles à propos du contenu sur Internet. Les élèves sont personnellement responsables du contenu qu'ils publient en ligne. Parce que le contenu numérique vit à perpétuité, tout ce qui est publié restera public pendant longtemps. Il est nécessaire de faire preuve de bon sens et de respecter la Politique sur les médias sociaux pour les élèves lorsque vous publiez du contenu en ligne. La Politique sur les médias sociaux pour les élèves s'applique également à l'utilisation des réseaux sociaux en classe. Les mêmes règles et politiques qui régissent la conduite des élèves à l'école s'appliquent aux activités de réseautage social lorsque le réseautage social est utilisé conjointement avec un travail en classe ou d'autres activités scolaires. Toute publication sur les médias sociaux qui interfère avec le processus éducatif ou crée une perturbation dans l'environnement scolaire peut entraîner des mesures disciplinaires à l'école.

Veillez vous référer à la politique du Conseil scolaire 7540.03A Politique sur les médias sociaux (élèves)

AGENDA DE L'ÉLÈVE (élèves de 3rd et 4th grade uniquement)

Les élèves du primaire peuvent recevoir un agenda de l'élève. Les élèves qui perdent leur agenda doivent en acheter un de remplacement, si disponible.

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Des caméras de surveillance sont installées à divers endroits sur le terrain de l'école et aux alentours. Les élèves peuvent être enregistrés à tout moment. Veuillez vous référer à la politique du Conseil 7440.01 sur le site Web du district pour des directives supplémentaires sur la surveillance vidéo et électronique.

TITRE IX ET SECTION 504 (politiques du Conseil 2260, 5517, 2266)

Si vous estimez avoir été victime de discrimination, veuillez en informer l'administrateur de l'établissement. Ensuite, si vous n'êtes pas satisfait(e), la plainte doit être transmise au coordinateur du titre IX et/ou de la section 504 du district, qui peut être joint au 614-833-2110 ou au 90 East Street, Pickerington, Ohio. Si elle n'est pas réglée de manière satisfaisante à ce niveau, la plainte peut être déposée auprès du ou des agents de conformité du titre IX du district, qui agiront en tant que médiateur final du district. Veuillez vous référer aux politiques du district sur la discrimination pour plus de conseils.

VISITEURS

Les visiteurs, en particulier les parents/tuteurs, sont les bienvenus à l'école. Pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, chaque visiteur doit se présenter au bureau de l'école à son entrée dans le bâtiment pour s'inscrire et fournir une pièce d'identité appropriée et recevoir un badge de visiteur. Tout visiteur sans badge de visiteur/bénévole sera prié de retourner au bureau. Si les parents/tuteurs souhaitent rencontrer un membre du personnel ou observer une salle de classe, ils doivent appeler pour prendre rendez-vous et doivent remplir le(s) formulaire(s) requis. Toutes les règles de confidentialité s'appliquent lors de la visite de nos salles de classe ou de l'observation des élèves dans nos écoles.

Les rendez-vous doivent être pris au moins 24 heures à l'avance en contactant le bureau de l'école. Les parents/tuteurs sont invités à visiter notre école pour des programmes spéciaux et des observations de classe. Les élèves ne sont pas autorisés à inviter des amis ou des parents à l'école pendant la journée scolaire.

Les élèves ne doivent jamais inviter des personnes à venir les voir à l'école. L'élève ne peut avoir un visiteur à l'école que si ce visiteur est accompagné de ses parents/tuteurs. Tous les visiteurs d'une école doivent d'abord s'arrêter au bureau, s'enregistrer et récupérer un laissez-passer de visiteur qu'ils doivent garder avec eux en tout temps lorsqu'ils se trouvent dans le bâtiment. Ne vous présentez pas directement à la salle de classe, à la salle à manger ou au terrain de jeu pendant les heures de classe. Ceci est prévu pour assurer la sécurité de tous les élèves. Des directives supplémentaires concernant les visiteurs à l'école peuvent être trouvées sur le site Web du district sous les politiques : 9150 et 9150 AG.

BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES DE PICKERINGTON

Toutes les personnes qui font du bénévolat dans les écoles de Pickerington doivent soumettre une demande de bénévolat et signer un formulaire de code de conduite des bénévoles. Ces formulaires sont disponibles dans tous nos bureaux scolaires et sur le site Web du district. Tous les bénévoles (nouveaux

et actuels) qui ont régulièrement un accès non supervisé aux enfants doivent faire l'objet d'une vérification de leurs antécédents.

Veillez consulter la politique du Conseil 9150 : Visiteurs scolaires et directive administrative 9150 AG : Visiteurs de l'école pour plus de détails.

RETRAIT DE L'ÉCOLE (politique du Conseil scolaire 5130)

Veillez informer le bureau de l'école avant de retirer un enfant de l'école. Le personnel du bureau vous expliquera les procédures à suivre.

POLITIQUE DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Nous croyons qu'une présence régulière et ponctuelle à l'école est essentielle si nous voulons que nos élèves tirent le maximum de bénéfices du programme éducatif que nous offrons. La réussite à l'école est directement liée aux habitudes d'assiduité, et l'élaboration d'un modèle régulier de bonne assiduité est cruciale pour la réussite future.

Les politiques de notre Conseil scolaire en matière d'assiduité et d'absence des élèves à l'école suivent toutes les lois et réglementations du Code administratif de l'Ohio (Ohio Administrative Code) et de la loi fédérale sur les enfants disparus (Missing Child Act). Ensemble, notre politique locale et ces textes de loi décrivent chaque aspect de la fréquentation scolaire de votre enfant.

D'abord et avant tout, il incombe aux parents/tuteurs de s'assurer que leurs enfants fréquentent régulièrement l'école. De plus, dans le cas où un élève est absent de l'école pour quelque raison que ce soit, il est de la responsabilité des parents/tuteurs d'en informer l'école. Les politiques spécifiques liées à notre programme de fréquentation des écoles primaires et des collèges sont décrites ci-dessous. Les questions doivent être adressées au bureau de votre école.

ABSENCES

Lorsqu'un enfant manque l'école ou arrive en retard à l'école, les parents/tuteurs doivent en informer l'école au plus tard à 10 h le matin de l'absence. Un répondeur est disponible 24 h/24 pour signaler l'absence ou le retard d'un élève. Si le personnel du bureau de l'école n'a pas été informé d'une absence, ils passeront un appel téléphonique au domicile ou au lieu de travail du parent/tuteur.

Les absences de l'école sont classées comme étant excusées ou non excusées. Les élèves seront autorisés à rattraper et à recevoir un crédit pour le travail manqué. L'État de l'Ohio nous permet d'excuser l'absence d'un enfant pour les raisons suivantes :

- A. Maladie (une excuse du médecin peut être requise)
- B. Maladie au sein de la famille immédiate qui nécessite la présence de l'enfant
- C. Décès d'un proche (limité à 3 jours)
- D. L'observation de fêtes religieuses conformes à leurs croyances religieuses (la notification doit être soumise au moins un jour avant l'absence.)
- E. Rendez-vous chez le médecin ou le dentiste (généralement une absence partielle)
- F. Quarantaine pour maladie contagieuse (telle que vérifiée par un professionnel de la santé)
- G. Visite d'université (trois jours approuvés autorisés/ doit remplir le formulaire de pré-approbation)
- H. Circonstances d'urgence (p. ex. Comparution devant le tribunal, rencontre obligatoire avec l'organisme de services sociaux, l'élève doit voyager avec un parent ou un tuteur.)
- I. Absences dues au placement d'un élève en famille d'accueil ou à des changements de placement en famille d'accueil ou à toute procédure judiciaire liée à son statut de famille d'accueil
- J. Absences dues à des circonstances liées à l'itinérance

Toutes les autres absences seront considérées comme non excusées. Les absences excessives peuvent entraîner un appel téléphonique de l'école, une notification écrite de l'école ou une référence à l'agent

des présences et de l'absentéisme du district. De plus, d'autres absences pour cause de maladie peuvent entraîner le placement de l'enfant en statut d'excuse médicale requise (N.M.E., Needs Medical Excuse). Les élèves placés sous restrictions N.M.E. doivent produire une note de leur médecin pour que l'absence soit excusée. Sans cette note médicale, l'absence restera injustifiée.

DÉPART ANTICIPÉ DE L'ÉCOLE

Une fois qu'un(e) élève arrive à l'école, il ou elle doit y rester toute la journée ou jusqu'à ce qu'il ou elle soit congédié(e). Chaque élève qui quitte la propriété de l'école pendant les heures de classe devra avoir une communication écrite du parent/tuteur. Veuillez noter que pour des raisons de sécurité, les élèves ne seront PAS congédiés avec leurs parents/tuteurs à la suite d'événements scolaires organisés pendant la journée scolaire normale. Les parents/tuteurs qui souhaitent retirer leur enfant de l'école plus tôt doivent suivre les procédures habituelles. Tout élève qui part plus tôt sera compté absent pour cette partie de la journée.

VACANCES

Les jours de vacances sont indiqués dans le calendrier scolaire annuel. Le Conseil s'attend à ce que les familles fassent tout leur possible pour planifier leurs vacances pendant ces périodes. Si cela n'est pas possible, les dispositions doivent être prises à l'avance par l'intermédiaire du bureau. Tous les devoirs manqués doivent être terminés et remis le jour de la rentrée scolaire. Il est fortement déconseillé de prévoir des vacances pendant les périodes de test établies. Les vacances sont des absences non justifiées.

Un(e) élève qui sera hors du pays pendant 10 jours de classe consécutifs sera désinscrit(e) du district. À leur retour à Pickerington, les parents/tuteurs devront fournir au centre d'accueil une preuve de résidence pour se réinscrire et poursuivre leurs études dans les écoles de Pickerington.

Veillez consulter la politique 5200 sur la fréquentation pour obtenir des renseignements sur les absences habituelles, les retards, les absences préprogrammées et les procédures qui concernent l'absentéisme.

TRANSPORT EN BUS

CONDUITE DES ÉLÈVES DANS LES AUTOBUS

Le transport financé par l'État est un service fourni sous la direction du Conseil de l'éducation de Pickerington, qui devrait être considéré comme un privilège par les élèves. Il est attendu que les personnes qui prennent les autobus scolaires se comportent toujours de façon appropriée. Tous les élèves qui prennent un autobus scolaire sont assujettis à ces règlements lorsqu'ils se rendent à l'école ou en reviennent ou lors de voyages spéciaux. Le bus est une extension de la salle de classe/école avec des attentes égales en matière de comportement. Par conséquent, sur la base du code de conduite de l'élève, l'école peut imposer des mesures disciplinaires supplémentaires pour une infraction dans le bus.

RÈGLES DE TRANSPORT ET DISCIPLINE

La sécurité de nos élèves est toujours la première préoccupation du district. La conduite sécuritaire d'un autobus scolaire exige à la fois toute l'attention du conducteur de l'autobus scolaire et le comportement approprié des élèves passagers. Les parents sont priés de discuter avec leurs enfants de leurs responsabilités individuelles pour un trajet en autobus sécuritaire et de l'importance de respecter les règles d'autobus. Ces règles sont basées sur la loi de l'État, les directives du ministère de l'Éducation de l'Ohio et les politiques des écoles de Pickerington (*8600 Transportation). Le respect de ces règles garantit la sécurité et le bien-être de tous les passagers.

N'oubliez pas que le chauffeur d'autobus scolaire est le représentant du district scolaire en charge de l'autobus. Les instructions du conducteur doivent être suivies et respectées par les élèves à bord de l'autobus. Ces instructions guident les élèves lorsqu'ils montent et descendent de l'autobus et aident à gérer le comportement des élèves pendant le trajet.

RÈGLEMENT POUR LES ÉLÈVES

Le directeur ou la personne désignée est autorisé à refuser le transport d'un(e) élève. L'élève doit recevoir un avis écrit de la suspension prévue. L'élève doit avoir la possibilité de comparaître de manière informelle devant le directeur ou la personne que ce dernier a désigné avant que la suspension ne soit imposée. Les élèves peuvent également être évacués d'urgence de l'autobus pour d'autres raisons. Si un renvoi d'urgence est imposé, une audience aura lieu dans les trois (3) jours de classe suivant le renvoi initial. L'avis doit également inclure les raisons du renvoi de l'autobus. Les élèves peuvent être suspendus pour une période maximale d'un (1) an.

1. Les parents/tuteurs sont responsables de la sécurité de leur(s) élève(s) avant qu'ils montent et après qu'ils descendent du bus. Les élèves doivent prendre l'itinéraire le plus sûr jusqu'à l'arrêt d'autobus et arriver à l'arrêt d'autobus au moins cinq minutes avant l'heure d'arrivée prévue de l'autobus. Lorsqu'ils attendent à une distance de sécurité de la circulation, les élèves doivent être respectueux des autres personnes, de leurs biens et des biens environnants, et se comporter de manière ordonnée.
2. Les élèves ne doivent pas courir vers un autobus en marche ou s'approcher de l'autobus avant que le conducteur n'ouvre la porte. Les élèves doivent monter à bord de l'autobus calmement, se rendre directement au premier siège disponible ou à leur siège assigné et s'asseoir face à l'avant. Dans certains cas, les élèves du primaire et du collège se voient attribuer des sièges. À la fin de la journée d'école, les élèves auront amplement le temps de monter à bord de l'autobus qui leur a été attribué.

Une fois que les chauffeurs d'autobus ont été informés qu'ils peuvent partir, ils ont pour instruction de fermer les portes de l'autobus et de partir.

3. Les élèves doivent rester assis correctement en tout temps (assis, dos contre le dossier du siège, pieds au sol), en gardant les allées et les sorties dégagées. Les élèves ne peuvent pas se déplacer d'un siège à l'autre. Ils ne doivent pas se tenir debout sur les sièges ou s'asseoir sur le dossier des sièges. Les élèves doivent garder toutes les parties de leur corps à l'intérieur de l'autobus.
4. Lorsqu'il traverse une rue pour entrer ou sortir de l'autobus, l'élève doit surveiller la circulation dans les deux sens, obéir au signal de la main du conducteur de l'autobus et marcher au moins dix pas devant l'autobus. Les élèves doivent traverser devant l'autobus et obéir aux signaux de la main du conducteur lorsqu'ils traversent la rue. Avant de traverser, le conducteur lèvera la main. Lorsque la main est baissée, l'élève doit traverser jusqu'au centre de la rue, s'arrêter et regarder des deux côtés pour vérifier s'il y a de la circulation venant en sens inverse. Si ils peuvent passer en sécurité, les élèves doivent continuer à traverser et marcher directement jusqu'au lieu où ils sont en sécurité. Ils ne doivent jamais s'arrêter pour prendre quoi que ce soit sous le bus.
5. Les élèves ne doivent voyager que dans les bus assignés et ne peuvent pas descendre à un endroit autre que l'arrêt de bus attribué sans approbation préalable de l'administration. Les élèves ne peuvent monter et descendre de l'autobus qu'à l'endroit qui leur a été assigné, à moins d'avoir une autorisation parentale et administrative écrite pour le faire. Les élèves qui souhaitent prendre un autre autobus de façon ponctuelle doivent avoir une note signée par le parent/tuteur et l'administrateur/le représentant de l'établissement. Cela ne sera fait qu'en cas d'urgence, et non pour des raisons de commodité.
6. Il est interdit de toucher ou de frapper, de piétiner, de cracher ou de menacer physiquement un élève, un chauffeur d'autobus ou toute autre personne. Ce type de comportement entraînera généralement une suspension d'au moins trois (3) jours.
7. Il est interdit de manger, de boire et de mâcher du chewing-gum à bord de l'autobus, sauf pour des raisons médicales.
8. Les élèves doivent observer le même comportement qu'en classe et suivre le code de conduite de leur école lorsqu'ils sont dans l'autobus. Toutes les instructions du chauffeur doivent être suivies rapidement et respectueusement. Il faut demander au chauffeur la permission d'ouvrir les fenêtres.
9. Le vandalisme de l'autobus, comme couper les sièges, percer des trous, le dégrader, etc., n'est pas autorisé et les élèves ne sont en aucun temps autorisés à toucher à la porte ou aux fenêtres de la sortie de secours. Les élèves qui altèrent ou vandalisent l'autobus ou l'un de ses équipements, y compris l'équipement d'urgence, seront suspendus. De plus, les élèves et les parents/tuteurs seront tenus financièrement responsables de toute destruction malveillante de l'autobus et/ou de l'équipement.
10. Le bruit à bord de l'autobus doit être réduit au minimum en tout temps pour assurer la sécurité de l'autobus.
11. Un silence absolu doit être maintenu à tous les passages à niveau jusqu'à ce que l'autobus ait traversé les voies ferrées en toute sécurité et à d'autres endroits dangereux déterminés par le conducteur de l'autobus. Les élèves ne doivent pas utiliser de langage, de gestes ou de signes abusifs, obscènes, blasphématoires ou offensants envers les chauffeurs d'autobus, les moniteurs, le personnel scolaire, les autres élèves ou les adultes.
12. La loi de l'Ohio interdit aux élèves de fumer et/ou d'utiliser et/ou de posséder du tabac dans toute zone sous le contrôle du district scolaire ou lors de toute activité supervisée par une école du district. Cette loi s'étend à l'usage du tabac sous toutes ses formes dans les autobus. Il est interdit aux élèves de fumer ou d'utiliser, de posséder, d'acheter, de vendre, de tenter de vendre, de distribuer ou de brûler du tabac sous quelque forme que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, des

cigarettes, des cigares, des cigarettes aux clous de girofle, du tabac à mâcher, du tabac à priser et toute autre forme de tabac.

13. Les élèves ne sont pas autorisés à utiliser des allumettes ou des briquets. Il est interdit à l'élève de brûler ou de tenter de brûler une partie d'un autobus scolaire ou des objets qui s'y trouvent, ou tout autre bien appartenant à une autre personne ou aux écoles de Pickerington.
14. Il est interdit de lancer ou de dépasser quoi que ce soit dans l'autobus, sur l'autobus ou par les fenêtres de l'autobus. Ce type de comportement entraînera une suspension du droit de prendre l'autobus.
15. Les élèves doivent obéir immédiatement aux instructions du chauffeur d'autobus la première fois qu'elles sont données et s'abstenir de répondre. Le manquement d'un élève de se conformer aux demandes ou aux instructions raisonnables d'un employé de l'école ou d'un chauffeur d'autobus sera considéré comme de l'insubordination. Toute distraction du conducteur de l'autobus par un élève sera considérée comme une violation du Code de discipline des élèves.
16. Sauf si les lois nationales ou fédérales sur le handicap l'exigent, les animaux de toute taille ne seront pas transportés dans un autobus scolaire (comme spécifié dans l'IEP ou le plan d'adaptation 504 d'un élève).
17. Les élèves peuvent posséder et utiliser des appareils de communication personnels (ACP) dans l'autobus scolaire. Cependant, l'utilisation d'un appareil qui distrait et crée un environnement dangereux ne sera pas tolérée (c'est-à-dire une lecture forte, un langage inapproprié ou offensant, des lumières vives, etc.). Le chauffeur d'autobus ou un membre du personnel du district (par exemple, un enseignant, un parrain d'activité, un conseiller, un entraîneur) a le droit de demander à tout élève d'éteindre son appareil. Il est interdit aux élèves d'utiliser des ACP pour capturer, enregistrer ou transmettre les mots (c'est-à-dire l'audio) et/ou les images (c'est-à-dire les images/vidéos) d'un élève, d'un membre du personnel ou d'une autre personne. Le non-respect de cette règle peut entraîner la suspension du droit de prendre l'autobus.
18. Un élève ne peut posséder, transférer ou dissimuler une arme dangereuse, un instrument dangereux ou une imitation d'arme ou d'instrument. Les imitations d'armes peuvent inclure, sans s'y limiter, des pistolets de départ, des pistolets paralysants ou tout objet qu'une personne raisonnable considérerait comme une arme ou un instrument dangereux dans les circonstances, comme des armes à feu, des munitions, des explosifs, des feux d'artifice, des couteaux ou des masses.
19. Les élèves ne peuvent pas avoir en leur possession de l'alcool ou des stupéfiants dans l'autobus, à l'exception des médicaments sur ordonnance nécessaires. Il est interdit à un élève de posséder, de solliciter, d'utiliser, de dissimuler, de vendre, d'offrir de vendre, d'être sous l'influence, de montrer des preuves d'utilisation, de livrer ou de transférer des stupéfiants, d'autres drogues illégales, des accessoires de consommation de drogues, des boissons alcoolisées, des substances contrôlées contrefaites ou des imitations de substances contrôlées. Une imitation de substance contrôlée peut inclure, sans s'y limiter, tout ce qu'une personne raisonnable croirait être une substance contrôlée en raison de sa similitude de forme, de taille, de couleur, de marques, d'étiquetage, d'emballage, de distribution ou du prix auquel elle est vendue ou mise en vente. La possession comprend, sans s'y limiter, le fait d'avoir sur soi ou dans un sac à main, un portefeuille, un casier, un bureau ou un véhicule sur la propriété de l'école ou utilisé à des fins scolaires. L'interdiction couvre également toute substance qui a l'apparence d'une substance contrôlée, comme la bière non alcoolisée, les stéroïdes, les produits du tabac, les cigarettes électroniques, les vaporisateurs et les accessoires de drogue.
20. Les élèves ne peuvent transporter dans l'autobus que des objets qui peuvent être tenus sur leurs genoux et qui doivent être sécurisés (y compris les sacs à dos). Il est interdit d'utiliser des contenants de verre ou des bombes aérosols à bord de l'autobus scolaire. Les ballons, les bâtons de crosse, les bâtons de hockey, les ballons de basket et les planches à roulettes ne sont pas autorisés

dans l'autobus. Les bâtons de baseball, les raquettes de tennis et l'équipement sportif sont autorisés lorsqu'ils sont transportés dans des sacs/housses appropriés. Ils doivent être tenus sur les genoux. Les crosses, les clubs de golf et les balles de basket ne sont PAS autorisés. De plus, si les élèves tentent de transporter plus d'objets qu'ils ne peuvent tenir en toute sécurité sur leurs genoux, ils ne seront pas autorisés à monter. Les écouteurs, les radiocassettes, les jouets, etc. doivent être conservés dans des sacs à dos. Cela inclut les instruments de musique. Les élèves ne sont pas autorisés à apporter les instruments de musique suivants dans les autobus qui transportent les élèves à destination et en provenance de l'école :

Saxophone ténor

Cor

Baryton

Trombone

Tuba

Batterie

Violoncelle

Contrebasse

21. Les chauffeurs peuvent confisquer tout objet qui est apporté dans l'autobus.
22. Tous les élèves sont soumis à la politique de harcèlement du district.
23. Des poursuites civiles peuvent être déposées contre un élève pour une ou plusieurs violations graves des règles.
24. Les élèves doivent se conformer à toutes les dispositions et exigences du Code de conduite des élèves. Les élèves qui reçoivent une fiche d'inconduite doivent la faire signer par un parent ou un tuteur et la remettre au chauffeur d'autobus la prochaine fois que l'élève monte à bord de l'autobus. Le non-respect de cette consigne peut entraîner la suspension des privilèges de conduite jusqu'à ce que la fiche d'inconduite signée soit retournée. Une copie est présentée ci-dessous.

Questions ?

Contactez Petermann Transportation au **614-837-8525**.

Les mesures correctives en cas d'inconduite à bord d'un autobus scolaire seront conformes à la politique appropriée du district et de Petermann. Généralement, à la suite d'une approche progressive, les infractions mineures peuvent impliquer des mesures correctives de la part du chauffeur d'autobus au moment de l'incident ou un appel ultérieur à un parent ou à un tuteur.

Les infractions majeures peuvent entraîner la suspension immédiate du droit de prendre l'autobus.

Les infractions graves ou répétées qui compromettent la sécurité de soi-même et d'autrui feront l'objet d'un procès-verbal à l'intention du personnel de Petermann. Si un élève reçoit un troisième article, des mesures disciplinaires seront prises. Ces mesures disciplinaires peuvent aller jusqu'à la suspension du transport en autobus jusqu'à l'**expulsion immédiate d'un autobus**, si cela est justifié. Les élèves ont droit à une procédure de discipline régulière et les élèves qui sont suspendus du transport en bus seront pris en charge par le coordinateur de la discipline Petermann et l'administration de l'école pendant les heures de classe. Les infractions graves peuvent entraîner l'implication des agents de ressources scolaires et/ou des autorités locales. Les parents, les tuteurs ou les personnes désignées sont responsables du transport des élèves à destination et en provenance de l'école lorsque les privilèges d'autobus ont été suspendus.

Par mesure de sécurité supplémentaire, notre flotte de transport est équipée d'appareils d'enregistrement vidéo pour surveiller les conditions des autobus et les enregistrements vidéo peuvent être utilisés pour appuyer des mesures disciplinaires ou à des fins de formation des conducteurs. Petermann est le seul propriétaire des enregistrements vidéo et le visionnage est limité à Petermann et au personnel du district.



Date _____

Bus #	School	Student's Name	Grade
-------	--------	----------------	-------

Dear Parents:

All students in the Pickerington School District who ride a bus to school are subject to regulations until they get off at their school or the bus stop near their home. Any misbehavior which distracts the driver is a very serious hazard to the safe operation of the vehicle, and as such, jeopardizes the safety of all passengers.

The above-named student has been cited for the infraction of the rule(s) checked below:

<p>MINOR OFFENSES</p> <p>_____ Failure to remain properly seated</p> <p>_____ Having any body part out of bus window</p> <p>_____ Eating, drinking or chewing gum</p> <p>_____ Bothering others</p> <p>_____ Improper procedure at bus stop/Delaying bus schedule</p> <p>_____ Improper procedure at railroad crossing</p> <p>_____ Causing a distraction</p> <p>_____ Unauthorized exiting or boarding of bus</p> <p>_____ Unauthorized use of wireless device</p> <p>_____ Other</p>	<p>MAJOR OFFENSES</p> <p>_____ Obscene language/gestures/spitting</p> <p>_____ Tobacco/alcohol/harmful drugs</p> <p>_____ Vandalism</p> <p>_____ Fighting/pushing/tripping</p> <p>_____ Refusing to obey driver</p> <p>_____ Throwing objects on bus or out of bus window</p> <p>_____ Personal disrespect to bus driver</p> <p>_____ Tampering with emergency exits</p> <p>_____ Other</p>	<p><input type="checkbox"/> 1st Write-up/ Written Warning</p> <p><input type="checkbox"/> 2nd Write-up</p> <p><input type="checkbox"/> 3rd Write-up</p> <p><input type="checkbox"/> 4th Write-up</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Driver's Comments: _____

4 or more minor offenses will result in a bus suspension of up to 10 days. Any major offense will result in a bus suspension of no less than 3 days and up to the remainder of the school year. Please see student handbook for a complete list of transportation rules and guidelines.

This notice must be presented to the driver with the parents's signature. If this report is not signed and returned to the driver the next time the student boards the bus, action will be taken and the student could lose his/her riding privileges.

Parent _____ Student _____ Driver _____

Date _____ Date _____ Date _____

Discipline Supervisor: _____

CURRICULUM

PRATIQUES DE NOTATION : Principes directeurs pour la maternelle au 12th grade

- Le but de la notation est de communiquer le niveau de maîtrise des normes de contenu de cours aux parties prenantes.
- Les enseignants doivent communiquer clairement et en temps opportun aux parents/tuteurs et aux élèves au sujet des critères de notation et du niveau de maîtrise de l'élève.
- Les preuves d'apprentissage des élèves doivent être alignées sur les normes de contenu au niveau scolaire. Le fait d'accorder aux élèves des crédits ou des notes supplémentaires pour des activités (p. ex., apporter des conserves, du matériel de classe, les signatures des parents ou des tuteurs ou participer à des activités parascolaires) ne démontre pas d'apprentissage.
- Le système de notation garantit la cohérence et l'équité entre les niveaux scolaires, les domaines de contenu et les écoles.
- Le système de notation mesure, rapporte et documente les progrès et les réalisations scolaires séparément des habitudes de travail, des traits de caractère, de l'assiduité et des comportements, afin que les éducateurs et les autres parties prenantes puissent déterminer avec précision la différence entre les besoins d'apprentissage et les besoins comportementaux ou d'habitudes de travail.
- Le système de notation n'est pas utilisé comme une forme de punition, de contrôle ou de conformité.

Le réenseignement et la réévaluation font partie du cycle d'enseignement.

NOTATION ET BULLETINS

La notation à l'aide de bulletins scolaires est un système de communication entre l'enseignant, les élèves et les parents. Le système est conçu pour refléter la réalisation en ce qui concerne la capacité et le progrès par rapport aux attentes et à l'effort.

Les relevés de notes sont délivrés quatre fois par an. Ces relevés de notes sont une copie pour le parent et n'ont pas besoin d'être signés ou retournés.

Nous utiliserons les pourcentages suivants pour calculer les notes sur neuf semaines.

Les moyennes semestrielles et annuelles sont calculées sur une échelle de quatre points.

(A+ ne sera pas utilisé, A est ainsi un score parfait.)

*Pour les niveaux scolaires qui n'utilisent pas de dossier de rendement basé sur des normes.

RELEVÉS DE RÉALISATIONS

Les niveaux de réussite des élèves sont les suivants :

ÉCHELLE DE NOTATION (K-5)		
N	Aucun progrès :	L'élève ne fait aucun progrès vers l'atteinte des normes de fin d'année avec un soutien étendu.
L	Des progrès inférieurs aux prévisions :	L'élève fait moins de progrès que prévu pour atteindre les normes de fin d'année avec un soutien accru.
P	Progression vers la maîtrise :	L'élève fait des progrès attendus vers l'atteinte des normes de niveau scolaire de fin d'année.
M	Maîtrise :	L'élève répond à la norme de niveau scolaire de fin d'année et pourrait être prêt(e) à travailler plus en profondeur.

Les élèves de kindergarten à 5th grade recevront des bulletins scolaires basés sur des normes toutes les neuf semaines. Ces documents seront basés sur des normes de niveau scolaire. Les niveaux scolaires sont en bandes, qui sont de kindergarten à 2nd grade et de 3rd à 5th grade.

Les élèves de 6th grade recevront des bulletins scolaires toutes les neuf semaines. Bien que la notation soit basée sur la maîtrise des normes, les élèves recevront un bulletin avec des notes alphabétiques.

ÉCHELLE DE NOTATION (6 ^e année uniquement)				
9 semaines			Semestre/Année	
Pour cent	Note en lettre	Valeur	Plage de la moyenne des notes	Note finale Sem./Année
100-93	A	4,00	4,00-3,88	A
92-90	A-	3,75	3,87-3,50	A-
89-87	B+	3,25	3,49-3,13	B+
86-83	B	3,00	3,12-2,88	B
82-80	B-	2,75	2,87-2,50	B-
79-77	C+	2,25	2,49-2,13	C+
76-73	C	2,00	2,12-1,88	C
72-70	C-	1,75	1,87-1,50	C-
69-67	D+	1,25	1,49-1,13	D+
66-63	D	1,00	1,12-0,88	D
62-60	D-	0,75	0,87-0,67	D-
Moins de 60	F	0,00	0,66-0,00	F

DEVOIRS

Les devoirs doivent aider les élèves à apprendre en leur fournissant une pratique dans la maîtrise des compétences, une expérience dans la collecte de données et l'intégration des connaissances, et une occasion de remédier à tout problème dans le processus d'apprentissage. Les parents sont encouragés à réserver un moment régulier chaque soir pour parler avec leur enfant des événements de la journée.

Bien que les devoirs ne soient pas assignés chaque soir, il faut consacrer du temps à la lecture, à l'écriture, à l'étude des mathématiques, à la révision pour les tests, etc. Les enseignants peuvent proposer des suggestions spécifiques pour les activités du soir. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la politique 2330 du Conseil : Devoirs

TABLEAU D'HONNEUR (6th grade seulement)

La reconnaissance sera accordée en fonction de la moyenne pondérée cumulative (GPA, Grade Point Average) pour chaque période de neuf semaines, comme suit :

- Tableau d'honneur « A » : Un élève doit maintenir une moyenne d'au moins « A- » dans toutes les matières académiques pour une période de notation particulière (3,750-4,000).
- Honneur : Un élève doit maintenir une moyenne d'au moins « B » dans toutes les matières académiques pour une période de notation particulière (3,000-3,749).

Une reconnaissance annuelle sera accordée aux élèves qui maintiennent une note moyenne de 3,750-4,000 ou 3,000-3,749 pendant les trois premières périodes de notation de neuf semaines. Les récompenses du tableau d'honneur de fin d'année seront basées sur la moyenne des trois premières périodes de notation de neuf semaines de l'élève uniquement.

RAPPORTS INTERMÉDIAIRES

Des rapports intermédiaires seront disponibles au milieu de chaque période de notation. Le portail des parents d'Infinite Campus permet aux parents/tuteurs d'accéder aux notes de leur enfant. Il est accessible à tous les parents/tuteurs en utilisant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe ; par conséquent, les versions papier de ces rapports ne sont PAS distribués. Si les parents/tuteurs n'ont pas accès à Internet, ils peuvent en demander une copie papier. Les parents/tuteurs peuvent contacter leur enseignant pour demander un rapport des progrès de l'élève. L'enseignant imprimera ensuite un rapport des progrès de l'élève et le remettra à l'élève. Le rapport intermédiaire peut être présenté par écrit, lors d'une conférence ou par téléphone.

TRAVAIL DE RATTRAPAGE/DEMANDE DE DEVOIRS

Les élèves seront autorisés à recevoir des crédits pour les travaux de rattrapage. Les élèves qui sont absents la veille d'un quiz, d'un test ou d'un projet annoncé à l'avance devront passer le quiz/test ou présenter le projet à la date prévue, à moins que le nouveau matériel n'ait été couvert pendant l'absence. Les devoirs donnés avant l'absence sont dus au retour de l'élève. Le temps alloué pour effectuer le travail de rattrapage sera déterminé en collaboration par l'enseignant et l'élève, mais ne dépassera pas le nombre de jours d'absence.

Les parents/tuteurs peuvent accéder aux devoirs de leur enfant sur Google Classroom et/ou SeeSaw. Les parents doivent être au courant de la pratique de la demande de devoirs individuels pour les enseignants de leur enfant. Pour obtenir les devoirs, contactez l'enseignant de la classe.

PBIS ET RECOURS LIMITÉ À LA CONTENTION ET À L'ISOLEMENT

Le soutien à l'intervention comportementale positive (PBIS, Positive Behavior Intervention Support) est un processus soutenu par le ministère de l'Éducation de l'Ohio et le district scolaire local de Pickerington pour promouvoir et maximiser la réussite scolaire et la compétence comportementale (B.P. 5630.01). Il s'agit d'un système de soutien à trois niveaux pour aider tous les élèves à atteindre des objectifs socio-émotionnels et d'apprentissage importants. Nous savons que lorsque nous créons des environnements d'apprentissage centrés sur l'élève, efficaces et stables, nos élèves excellent dans leur apprentissage. Dans le cadre de PBIS, nous établirons et enseignerons explicitement des règles claires et des attentes en matière de comportement aux élèves. Nous encourageons et reconnaissons les comportements souhaités. Les attentes concernant le comportement de tous les élèves sont clairement définies dans les aires communes de notre établissement, ainsi que dans les parkings et les terrains de jeux. Nos règles scolaires offrent un environnement scolaire plus sûr et permettent plus de temps pour l'enseignement. Nous appliquons des conséquences cohérentes et un renforcement positif pour tous les élèves. En détaillant chaque comportement attendu et en enseignant aux élèves de manière positive et proactive, nous fournissons un langage commun à tout le monde dans notre district, y compris les élèves, les enseignants, le personnel de réception et les paraprofessionnels.

Nous croyons que le fait d'avoir une vision et des valeurs communes, un langage et des expériences communs permet à notre communauté scolaire de créer et de maintenir des environnements où les élèves peuvent réussir et grandir. Ce cadre fournit des attentes claires pour le comportement des élèves, décrit des méthodes et des stratégies spécifiques pour encourager les compétences sociales, ainsi qu'un menu de stratégies correctives en cas d'inconduite. Avis annuel de la politique 5630.01 du Conseil

CHANGEMENTS DE L'EMPLOI DU TEMPS

Se reporter à la politique 5421 du Conseil : Notation et évaluation

PROBLÈMES DE SANTÉ

Si votre enfant a un problème de santé ou un diagnostic médical, veuillez fournir à l'infirmière médicale de l'école la documentation la plus récente du prestataire de soins de santé de votre enfant. La compréhension mutuelle des problèmes de santé nous aidera à fournir de meilleurs soins à votre enfant pendant ses études. Veuillez mettre à jour les renseignements médicaux de votre enfant au début de chaque année scolaire et au besoin lorsque l'état de santé et le diagnostic changent.

Le personnel de l'école fournira les premiers soins de base et les soins aux élèves blessés et malades quand cela est nécessaire pendant la journée scolaire. Si une urgence survient pendant les heures de classe en raison d'une maladie ou d'une blessure, le personnel de l'école tentera d'en informer le parent ou le tuteur. En cas d'échec, l'un des contacts d'urgence répertoriés dans Infinite Campus sera contacté. Une fois que le parent/tuteur est informé, on s'attend à ce que l'enfant soit récupéré à l'école en temps opportun.

Veuillez vous assurer que vos coordonnées sont correctes. Vous pouvez mettre à jour vos coordonnées en vous connectant au portail des parents d'Infinite Campus à l'adresse suivante : <https://pickeringtonoh.infinitecampus.org/campus/portal/parents/pickerington.jsp>

CLINIQUE SCOLAIRE

La clinique scolaire est à la disposition des élèves qui pourraient tomber malades ou se blesser pendant la journée scolaire. Les élèves malades ou blessés doivent se présenter à la clinique de l'école avant de communiquer avec le parent ou le tuteur. Il est important de garder votre enfant à la maison si il ou elle a une température élevée supérieure à 100,0 degrés Fahrenheit (37,8 degrés Celsius) ou une maladie contagieuse comme la varicelle ou la grippe, les vomissements, la diarrhée, le rhume, l'angine streptococcique et la conjonctivite. Les élèves qui présentent des signes ou des symptômes de maladie à l'école seront renvoyés à la maison et devront ne pas avoir de fièvre ni de symptômes pendant 24 heures avant de retourner à l'école.

DÉPISTAGES

Les dépistages auditifs et visuels sont effectués conformément aux directives du ministère de la Santé de l'Ohio pour les élèves de kindergarten et de 1st, 3rd, 5th, 9th et 11th grades et pour tous les nouveaux élèves du district scolaire. Des dépistages de la vue seront effectués pour tous les élèves de 7th grade. Le parent/tuteur sera informé si son élève échoue lors du dépistage.

VACCINS

Les vaccinations ou exemptions requises par l'État doivent être versées au dossier dans les 14 premiers jours suivant la fréquentation scolaire, conformément à la loi de l'Ohio et à la politique du district. Tout élève qui ne possède pas les vaccinations ou exemptions minimales requises par l'État sera exclu. Veuillez soumettre le carnet de vaccination à jour de votre élève à la clinique de l'école.

MÉDICAMENTS

Médicaments prescrits par un prestataire de soins de santé : La loi de l'État de l'Ohio et la politique du district exigent que les élèves qui nécessitent l'administration de médicaments sur ordonnance pendant la journée scolaire aient un formulaire d'autorisation médicale rempli dans les dossiers de la clinique de l'école. Ce formulaire doit être rempli par le prestataire de soins de santé prescripteur, signé par le parent ou le tuteur, et doit être remis à l'équipe de santé avant l'administration du médicament à l'élève. Ce formulaire peut être obtenu auprès des cliniques scolaires et sur le site Web de notre district.

De plus, le médicament doit être présenté au personnel de l'école par le parent/tuteur dans son contenant d'origine avec l'étiquette de la pharmacie. L'étiquette de la pharmacie doit inclure le nom de l'élève, le nom du fournisseur, le nom du médicament, la posologie à administrer et le moment de l'administration. Toute modification par rapport à l'ordonnance initiale doit être fournie par écrit par le prestataire qui a prescrit l'ordonnance à l'élève.

Médicament en vente libre approuvé par la FDA : Si des médicaments en vente libre doivent être administrés à l'école, le parent ou le tuteur doivent signer le formulaire de prise de médicaments en vente libre pour l'élève. Le médicament doit être dans son contenant d'origine scellé et accompagné d'un formulaire pour médicament en vente libre dûment rempli indiquant le nom de l'élève, le nom du médicament, la posologie à administrer, l'heure de l'administration, la date de début et la date d'arrêt. Le formulaire pour médicament en vente libre peut être obtenu auprès de la clinique de l'école ou sur le site Web du district.

Tous les médicaments en vente libre (y compris les pastilles contre la toux) doivent être conservés dans la clinique de l'école. Les doses dépassant la dose recommandée par le fabricant nécessiteront un formulaire d'autorisation de médicament rempli par le prestataire de soins de santé.

Les élèves ne sont pas autorisés à transporter des médicaments à destination et en provenance de l'école. Tous les médicaments doivent être livrés à l'école par le parent ou le tuteur. Le parent/tuteur doit récupérer tous les médicaments non utilisés avant la fin de l'année scolaire, sinon les médicaments seront jetés.

CODE DE CONDUITE DES ÉLÈVES DU KINDERGARTEN AU 6th GRADE

La bonne conduite est fondée sur le respect et la considération des droits d'autrui. Les élèves doivent se comporter de manière à ce que les droits d'autrui ne soient pas violés. Les élèves des écoles de Pickerington se conformeront aux règlements de l'école et accepteront les instructions du personnel autorisé de l'école. Le Conseil scolaire de Pickerington ne tolérera pas les comportements violents, perturbateurs ou inappropriés de ses élèves et appliquera vigoureusement les politiques connexes et le code révisé de l'Ohio.

Un élève qui ne se conforme pas au Code de conduite de l'élève, aux règles établies de l'école ou à toute demande raisonnable formulée par le personnel de l'école lorsqu'il est soumis à l'autorité du Conseil de l'éducation sera soumis aux règlements approuvés de discipline des élèves. Le directeur ou la personne désignée doit élaborer des règlements qui établissent des stratégies pour remédier à la mauvaise conduite des élèves. Les stratégies doivent englober des efforts allant de la prévention à l'intervention.

Chaque année (ou lors de l'inscription en cours d'année), les élèves et les parents/tuteurs recevront des informations sur là où ils peuvent accéder aux règles et règlements auxquels ils sont soumis. Ces règlements disciplinaires s'appliquent à la conduite pendant les heures d'école, lors d'activités parrainées par l'école, dans les locaux de l'école, à l'extérieur des locaux scolaires lors d'une compétition interscolaire, d'une activité parascolaire ou de tout autre programme ou activité scolaire qui n'est pas situé dans une école ou sur une propriété appartenant au Conseil de l'éducation ou contrôlée par celui-ci, dans tout véhicule dont l'utilisation est contrôlée, organisée ou organisée par l'école, lorsque l'élève relève de l'autorité institutionnelle hors établissement du district scolaire, ou à tout moment lorsque l'élève est soumis à l'autorité du Conseil de l'éducation ou du personnel de l'école.

De plus, un élève peut faire l'objet de mesures disciplinaires de l'école, y compris la suspension ou l'expulsion pour harcèlement, vandalisme, abus physique ou tout autre comportement nuisible ou perturbateur envers le personnel de l'école en dehors des heures de classe. Les informations comprendront les types de conduite qui les exposeront à une suspension, à une expulsion, à un renvoi de l'école ou à d'autres formes de mesures disciplinaires. Le Conseil demande à l'administration d'informer tous les élèves et les parents/tuteurs du Code de conduite des élèves, qui est conçu pour encourager un comportement positif et approprié, et du fait que toute violation du Code de conduite des élèves est soumise aux conséquences qui y sont décrites.

Si un élève enfreint cette politique ou le Code de conduite, le personnel de l'école, les autres élèves ou les parents/tuteurs doivent signaler l'élève à l'administrateur de l'établissement concerné. L'administration coopère à toute poursuite conformément aux lois pénales de l'État de l'Ohio et aux ordonnances locales.

La participation des élèves aux événements parascolaires après l'école est un privilège. Tout élève peut être exclus de tels événements pour avoir eu un comportement perturbateur, pour avoir enfreint le Code de conduite des élèves ou pour avoir agi en danger pour les personnes ou les biens. Tout élève exclus des événements parascolaires peut se voir interdire de participer à des événements futurs pour le reste de l'année scolaire.

Pendant la période de suspension (à l'exclusion des heures d'étude à l'école), d'expulsion ou de renvoi, le parent, le tuteur ou le gardien de l'élève (ou l'élève s'il est âgé de 18 ans ou plus) est responsable de l'élève. Lorsqu'ils sont suspendus, expulsés, exclus de façon permanente ou retirés de l'école, les élèves ne sont pas autorisés à participer à des activités scolaires ou parascolaires ou à se trouver dans les locaux de l'école.

pour quelque raison que ce soit, à moins qu'un rendez-vous préalable n'ait été pris avec les responsables de l'école.

Le Conseil peut demander l'exclusion permanente d'un élève âgé de 16 ans ou plus qui est soit condamné par un tribunal pénal, soit jugé délinquant par un tribunal pour mineurs, de l'une des infractions suivantes commises sur le terrain de l'école ou lors d'une activité scolaire :

- transport illégal ou possession d'une arme mortelle ou de munitions dangereuses, port d'une arme dissimulée, trafic aggravé, trafic de drogues, trafic impliquant la possession d'une grande quantité d'une substance réglementée ou vente d'une substance contrôlée ; et/ou
- meurtre aggravé, meurtre, homicide volontaire ou involontaire, voies de fait graves ou graves, viol, imposition sexuelle grossière ou pénétration sexuelle criminelle, si la victime est un employé du district.

CONDUITE

Un bon comportement fait autant partie d'une éducation de qualité que toute autre chose. Pendant l'école et lors des événements scolaires, nous attendons de nos élèves qu'ils se comportent correctement, c'est-à-dire d'une manière qui fait honneur à eux-mêmes et à leur école. Une copie complète du Code de conduite est disponible au bureau principal et sur le site Web du district à l'adresse suivante :

<https://www.pickerington.k12.oh.us/>

EXCLUSION D'URGENCE D'UN ÉLÈVE

Si la présence d'un élève constitue un danger continu pour les personnes ou les biens ou une menace continue de perturbation du processus scolaire, que ce soit dans une salle de classe ou ailleurs dans les locaux de l'école, l'élève peut être exclu d'urgence de l'activité scolaire ou parascolaire ou des locaux de l'école, comme le dicte la politique du Conseil. L'exclusion d'urgence d'un élève ne devrait pas durer plus d'un jour d'école.

TEMPS D'ÉTUDE CALME/DÉTENTION

Les écoles utilisent un programme de temps d'étude calme (Q.S.T., Quiet Study Time)/de détention. Cette option est utilisée à la discrétion de l'administrateur de l'établissement/du représentant. Un comportement correct est exigé de ceux qui doivent participer au programme. C'est une période d'étude tranquille après l'école - tous les élèves sont censés avoir beaucoup de travail scolaire à faire. Si un(e) élève est en retard au Q.S.T./détention, il ou elle peut ne pas être autorisé(e) à rester et peut subir des conséquences supplémentaires. Si un(e) élève ne respecte pas les heures assignées au Q.S.T. ou à la détention, il peut en résulter davantage de mesures disciplinaires.

PERQUISITIONS (O.R.C. 3313.20)

Les autorités scolaires ont la responsabilité de veiller à la sécurité et au bien-être des élèves dont elles ont la charge. Dans l'exercice de cette responsabilité, les autorités scolaires peuvent fouiller la personne ou les biens, y compris toute technologie appartenant au district, les véhicules d'un élève, avec ou sans le consentement de l'élève, chaque fois qu'elles soupçonnent raisonnablement que la fouille est nécessaire pour découvrir des preuves d'une violation de la loi ou des règles de l'école. L'étendue de la fouille sera

déterminée par la gravité de l'infraction présumée et l'âge de l'élève. Tous les effets personnels laissés sans surveillance seront fouillés pour déterminer leur propriété et pour confirmer que l'article ou son contenu ne sont pas dangereux. Veuillez consulter la politique du Conseil pour plus de détails. Tout objet trouvé lors d'une fouille peut être utilisé comme preuve.

SUSPENSIONS

Il existe deux types de suspensions utilisées dans les bâtiments : la suspension à l'école (I.S.S., In-School Suspension) et la suspension à l'extérieur de l'école (O.S.S., Out-of-School Suspension). Les élèves affectés à l'I.S.S. sont retirés de la majorité de la population étudiante. Ce type d'expulsion doit être utilisé dans le cadre de la structure du code disciplinaire et de la nature de l'infraction. Ce temps d'étude doit être suivi dans un endroit désigné. Le travail académique peut être rattrapé à condition que l'élève respecte les règles et termine le travail assigné. Le défaut de participer à l'I.S.S. et/ou de suivre les directives établies entraînera une suspension hors de l'école. Un retard à l'I.S.S. constitue une violation des règles de l'I.S.S. et peut entraîner une O.S.S. Un élève affecté à l'I.S.S. doit y assister selon les instructions. Les jours non suivis en raison d'une absence excusée seront rattrapés au retour de l'élève.

Un élève suspendu hors de l'école sera autorisé à faire des travaux de rattrapage et recevra tout le crédit correspondant pour le travail effectué pendant sa suspension. Les élèves ne seront pas pénalisés pour des travaux manqués qui ne peuvent pas être dupliqués à l'extérieur de la salle de classe. Les enseignants peuvent utiliser un devoir différent pour déterminer la maîtrise du devoir manquant. Les élèves suspendus ne doivent pas se trouver sur la propriété des écoles de Pickerington ou assister ou participer à des événements scolaires (à domicile ou à l'extérieur) les jours où ils sont suspendus. Si l'école est annulée pendant une journée suspendue, la suspension est prolongée du nombre de jours manqués.

MESURES DISCIPLINAIRES

En cas d'inconduite d'un(e) élève, une ou plusieurs des procédures suivantes peuvent être administrées ou d'autres mesures disciplinaires peuvent être imposées si l'administration de l'école le juge approprié. Les options énumérées ci-dessous seront déterminées par l'administrateur de l'établissement. La liste d'actions suivante n'est pas spécifique à l'ordre d'attribution.

Réunion : Une réunion impliquant n'importe le(s) élève(s), les parents/tuteurs, les enseignants, les conseillers et les administrateurs concernés.

Détention : Une période de trente (30) minutes avant, pendant ou après l'école. Les détentions doivent être purgées dans les deux jours de classe. Dans le cas contraire, l'élève peut faire l'objet d'une deuxième détention. Le non-respect de cette détention pourrait entraîner d'autres mesures correctives.

Temps de retenue au bureau : Les élèves peuvent se voir attribuer un certain temps à passer au bureau ou dans un autre endroit désigné.

Exclusion d'urgence : Les élèves peuvent être exclus de la classe ou de l'école conformément à la politique du Conseil et à l'ORC.

Études à l'école : L'étude à l'école doit être utilisée dans le cadre de la structure du Code de conduite des élèves, selon la nature de l'infraction. Les élèves affectés à l'étude à l'école sont retirés de la

majorité de la population étudiante et devront travailler dans une zone désignée. Le travail académique peut être rattrapé à condition que l'élève respecte les règles et termine le travail assigné.

Suspension scolaire/Suspension hors de l'école/Expulsion : Lorsque les élèves sont suspendus à l'école, hors de l'école ou expulsés, ils ont la possibilité de terminer tous les travaux qui leur sont assignés et de recevoir tous les crédits. Les élèves ne seront pas pénalisés pour des travaux manqués qui ne peuvent pas être dupliqués à l'extérieur de la salle de classe. Les enseignants peuvent utiliser un devoir différent pour déterminer la maîtrise du devoir manqué. Les élèves suspendus ou expulsés ne peuvent pas se trouver sur le terrain de l'école ou assister ou participer à des événements scolaires, à la maison ou à l'extérieur, les jours où ils sont suspendus ou expulsés. Des conseils supplémentaires concernant la discipline peuvent être trouvés dans les politiques du district situées sur le site Web du district.

Programme Pathways to Success (Voies vers la réussite) : Le programme Pathways for Success est un placement alternatif après l'école pour les élèves qui peut être attribué par le directeur ou la personne désignée.

DISCIPLINE DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

La suspension et l'expulsion des élèves handicapés seront conformes à la loi de 2004 sur l'amélioration de l'éducation des personnes handicapées, au code révisé de l'Ohio et aux normes de fonctionnement de 2008 pour les agences éducatives de l'Ohio au service des enfants handicapés (règles 3301-51-01 à 3301-51-09 et 3301-51-11 du code administratif de l'Ohio).

INFRACTIONS

1. Commettre un acte criminel ou une autre violation de la loi

Un(e) élève ne doit pas commettre d'acte non énuméré dans le présent document qui constitue un crime, un délit ou une violation d'une ordonnance.

2. Alcool et drogues (politique 5530 du Conseil)

Aux fins de la présente section du Code de conduite, le terme « substance » comprend, sans s'y limiter, ce qui suit : l'alcool, les drogues illégales, les médicaments non prescrits, les stupéfiants, les hallucinogènes; les amphétamines, les barbituriques, la marijuana, les stéroïdes, les comprimés de caféine, K2, spice, posh, « herbe légale », ou tout autre substitut de marijuana, des imitations de drogues, ou toute substance qui est présentée comme étant, contenant, imitant ou utilisée pour produire des effets identiques ou similaires à ceux des drogues illégales, des stupéfiants, des hallucinogènes, des amphétamines, des barbituriques, de la marijuana, de l'alcool, des produits à base de CBD, des stimulants, des dépresseurs ou d'autres substances intoxicantes, ou toute autre substance contrôlée telle que définie par les lois de l'Ohio ou la loi fédérale.

Il est interdit à un élève de posséder, de solliciter, d'utiliser, de dissimuler, de vendre, d'offrir de vendre, d'acheter, d'être sous l'influence, de montrer la preuve de consommation, de fournir, de distribuer ou de transmettre toute substance, ou d'enfreindre de toute autre manière la politique du Conseil.

La « possession » comprend, sans s'y limiter, la conservation d'une substance sur la personne de l'élève ou dans un sac à main, un portefeuille, un casier, un bureau ou un véhicule. Cette interdiction

comprend la possession de tout instrument pour l'utilisation de drogue, y compris, mais sans s'y limiter, les feuilles à rouler et d'autres articles utilisés pour injecter, inhaler, administrer, livrer, ingérer ou consommer une substance.

3. Substances contrefaites

Aucun élève ne doit posséder une « substance » contrefaite, telle que définie dans la section « Alcool et drogues ». Aucun élève ne doit posséder de fausse monnaie, ni fabriquer, vendre, proposer de vendre, donner, emballer, dissimuler, fournir, transmettre ou livrer une substance contrefaite. La possession est définie dans la section « Alcool et drogues ».

Il est interdit à l'élève, directement ou indirectement, de présenter une substance contrefaite comme une substance interdite par le Code de conduite en décrivant, avec des mots ou un comportement, ses effets comme étant identiques ou similaires aux effets physiques ou mentaux associés à l'utilisation d'une substance.

Aucun élève ne doit présenter directement ou indirectement une substance contrefaite comme une substance interdite par le Code de conduite.

- a. Toute substance qui porte, ou dont le contenant ou l'étiquette porte, une marque de commerce, un nom commercial ou toute autre marque d'identification utilisée sans l'autorisation du propriétaire ou les droits sur cette marque, ce nom commercial ou cette marque d'identification ;
- b. Tout objet interdit non marqué ou non étiqueté qui est présenté comme une substance interdite par le Code de conduite, qui est fabriqué, traité, emballé ou distribué ;
- c. Tout ce qui est présenté comme une substance interdite par le Code de conduite, mais qui n'entre pas dans la définition d'une « substance » ;
- d. Tout ce qu'une personne raisonnable croirait être une substance interdite par le Code de conduite en raison de sa similitude de forme, de taille, de couleur, de marquages, d'étiquetage, d'emballage, de distribution ou du prix auquel il est vendu ou proposé à la vente.

4. Possession ou utilisation d'armes ou d'instruments dangereux

Il est interdit à l'élève de posséder, de transmettre ou de dissimuler une arme dangereuse, un instrument dangereux ou une arme ou un instrument contrefait. Ces articles comprennent, sans s'y limiter, les explosifs, les balles, les feux d'artifice, les masses, les armes à feu, les couteaux, les pistolets à billes ou à plombs ou tout objet pouvant raisonnablement être considéré comme un instrument dangereux. Les armes similaires comprennent, sans toutefois s'y limiter, tout objet qu'une personne raisonnable pourrait considérer, dans les circonstances, comme une arme ou un instrument dangereux.

- De plus, l'article 2923.122 de l'O.R.C. considère comme un crime le fait pour toute personne de transporter, de tenter de transporter ou de posséder sciemment une arme mortelle ou dangereuse vers ou sur une propriété appartenant à une école ou contrôlée par celle-ci, ou à toute activité tenue sous les auspices d'une école. Une violation peut entraîner l'expulsion de l'élève pour une période d'une année civile. Les contrevenants au Code de conduite peuvent être déférés aux autorités civiles. Chaque fois qu'un élève est suspendu, expulsé ou exclu définitivement de l'école pour une violation du code de conduite impliquant une arme à feu, un couteau ou une autre arme, l'élève peut perdre ou se voir refuser son permis de conduire.

5. Provoquer la panique (ORC 2917.31)

Il est interdit à tout élève de semer la panique, c'est-à-dire de provoquer l'évacuation d'un bâtiment

scolaire ou de causer de graves désagréments ou une alarme au public, car il ou elle a :

- Un. Initié ou diffusé le signalement d'un incendie, d'une explosion, d'un crime ou d'une autre catastrophe présumée ou imminente, en sachant qu'un tel signalement ou avertissement est faux. Par exemple, il peut s'agir de déclencher une alarme incendie lorsque vous savez qu'il n'y a pas d'incendie, faire une alerte à la bombe lorsque vous savez qu'il n'y a pas de bombe et créer une fausse « liste de cibles ».
- B. Menacé de commettre une infraction de violence, au sens de l'article 2917.31 de l'O.R.C. Il s'agit par exemple de menacer de tuer, d'agresser, d'enlever, de violer ou de voler quelqu'un, de commettre une extorsion, de provoquer une émeute, de commettre un incendie criminel ou de décharger une arme à feu sur l'école ou dans celle-ci.
- C. Commis une infraction sans se soucier de la probabilité que sa commission cause de graves désagréments ou alarmes au public. Aux fins de la présente politique, l'insouciance téméraire signifie le fait de ne pas tenir compte d'un risque connu que votre conduite soit susceptible de causer de graves désagréments ou d'alarmer le public, et d'être indifférent aux effets de vos actions sur les autres.

Tout élève qui enfreint cette règle sera soumis à des mesures disciplinaires par l'école, conformément à la politique du Conseil et au Code de conduite. De plus, tout élève qui enfreint cette règle peut être référé aux autorités. En vertu de la loi de l'Ohio, toute personne qui « induit la panique » est coupable d'un crime, que quelqu'un soit blessé ou que l'école subisse un préjudice économique. Les élèves peuvent être expulsés pour une année civile. (Voir l'article 2917.31 de l'ORC)

6. Fausses alarmes et faux signalements

Un élève ne doit pas déclencher une alarme incendie ou faire un signalement d'un possible incendie, explosion de bombe, alerte à la bombe ou de toute autre catastrophe ou urgence sans motif, ni donner de fausses informations ou signaler faussement des incidents scolaires. Une violation peut entraîner l'expulsion de l'élève pour une période pouvant aller jusqu'à une année civile.

7. Dommages aux biens de l'école

Il est interdit à l'élève de causer ou de tenter de causer sciemment des dommages physiques à un bâtiment scolaire, à une propriété scolaire ou à la propriété privée d'une autre personne, y compris la propriété privée d'employés de l'école sur la propriété de l'école. Les parents, tuteurs ou gardiens sont tenus financièrement responsables de tout dommage matériel causé par leur enfant, conformément à l'O.R.C. 3109.09, 2307.70 et à tout autre article de loi applicable. Un élève peut être expulsé pour une période maximale d'une année civile. L'administrateur de l'établissement déterminera l'étendue des dommages et imposera des mesures disciplinaires.

8. Extorsion

Il est interdit à un élève de commettre un acte d'extorsion, de menacer d'extorsion ou de menacer de représailles afin d'obtenir un objet, un avantage ou un service d'une autre personne.

9. Toucher, frapper ou lancer de façon non autorisée

Il s'agit de l'acte de toucher ou de frapper physiquement, ou de proférer des menaces physiques ou verbales à l'égard d'un élève ou d'un employé du système scolaire, ou de toute autre personne, sur le terrain de l'école ou lors d'un événement scolaire. Cela comprend le fait de cracher ou de forcer des fluides corporels sur une personne. Des accusations peuvent être portées en cas de voies de fait. Une violation peut entraîner l'expulsion de l'élève pour une période pouvant aller jusqu'à une année civile.

10. Violence ou perturbation

Un élève ne doit pas perturber, tenter de perturber ou inciter d'autres personnes à perturber le processus éducatif, le fonctionnement normal de l'école ou toute activité scolaire ou parrainée par l'école par la violence, la force, le bruit, la coercition, la menace, l'intimidation, la peur, la résistance passive ou toute autre conduite désordonnée.

11. **Incendies non autorisés**

Il est interdit à l'élève de brûler ou de tenter de brûler une partie d'un bâtiment ou des objets qui s'y trouvent, ou tout autre bien appartenant à une autre personne ou aux écoles de Pickerington.

12. **Vol ou possession de biens volés**

Il est interdit à l'élève de voler ou de tenter de voler des biens. Si un élève trouve un objet qui ne lui appartient pas, il doit immédiatement le remettre à un membre du personnel. Une personne commet un vol lorsqu'elle :

- A. obtient ou exerce un contrôle non autorisé sur la propriété du propriétaire (y compris les logiciels informatiques ou le matériel protégé par le droit d'auteur) ; ou
- B. obtient par tromperie le contrôle des biens du propriétaire ; ou
- C. obtient par la menace le contrôle de la propriété du propriétaire ; ou
- D. obtient le contrôle d'un bien volé en sachant qu'il a été volé ou dans des circonstances qui l'amèneraient à croire raisonnablement qu'il a été volé, et :
 - 1. a l'intention de priver le propriétaire de l'usage ou du bénéfice du bien ; ou
 - 2. utilise, dissimule ou abandonne sciemment le bien de manière à priver le propriétaire de cet usage ou de cet avantage ; ou
 - 3. utilise, dissimule ou abandonne le bien, sachant que cet usage, cette dissimulation ou cet abandon privera probablement le propriétaire de cet usage ou de cet avantage.

13. **Intimidation et bizutage (harcèlement et violence)**

Le harcèlement, le bizutage, l'intimidation et/ou la violence par tout élève/personnel scolaire du district sont strictement interdits, et un tel comportement peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris la suspension et/ou l'expulsion de l'école. Le harcèlement, le bizutage, l'intimidation et/ou la violence désignent tout acte intentionnel écrit, verbal, électronique, graphique ou physique, y compris les actes transmis électroniquement, ouvertement ou secrètement, par un élève ou un groupe d'élèves envers d'autres élèves ou le personnel de l'école dans l'intention de bizuter, de harceler, d'intimider, de blesser, de menacer, de ridiculiser ou d'humilier. De tels comportements sont interdits sur le terrain de l'école ou à proximité immédiate de celui-ci, lors de toute activité parrainée par l'école, dans toute publication du district, par l'utilisation de tout outil de communication appartenant au district ou exploité par celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, les comptes de messagerie électronique et/ou les ordinateurs du district, dans les moyens de transport scolaire, ou à n'importe quel arrêt officiel d'autobus scolaire.

Le bizutage, le harcèlement, l'intimidation ou la violence peuvent inclure de nombreux comportements différents. Des exemples de comportements qui pourraient constituer des comportements interdits comprennent, sans s'y limiter :

- a. violences physiques et/ou agressions ;
- b. menaces, railleries et intimidation par des mots et/ou des gestes ;
- c. extorsion, détérioration ou vol d'argent et/ou de biens ;

- d. exclusion du groupe de pairs ou propagation de rumeurs ;
- e. comportement hostile répétitif dans l'intention de nuire à autrui par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et d'autres sites Web ou en ligne (également connu sous le nom de « cyberintimidation »), tels que les suivants :
 - i. publier des insultes sur des sites Web, des sites de réseautage social, des blogs ou des journaux personnels en ligne ;
 - ii. envoyer des e-mails, des commentaires sur le site Web ou des messages instantanés abusifs ou menaçants ;
 - iii. utiliser des téléphones avec appareil photo pour prendre des photos ou des vidéos embarrassantes d'élèves et/ou distribuer ou afficher les photos ou les vidéos en ligne ;
 - iv. utiliser des sites Web, des sites de réseautage social, des blogues ou des journaux personnels en ligne, des e-mails ou des messages instantanés pour faire circuler des potins et des rumeurs à d'autres élèves.
- f. exclusion d'autres personnes d'un groupe en ligne en les signalant faussement aux fournisseurs de services Internet pour un langage inapproprié.

14. **Sexting**

La possession, la prise, la diffusion, le transfert ou le partage d'images ou de photographies nues, obscènes, pornographiques ou autrement illégales, que ce soit par transfert de données électroniques ou autrement (communément appelé SMS, e-mail ou sextage, etc.) peut constituer un crime en vertu de la loi étatique et/ou fédérale. Toute personne possédant, prenant, diffusant ou partageant des images ou des photographies nues, obscènes, pornographiques, obscènes ou autrement illégales peut être punie en vertu du présent Code de conduite et peut être signalée aux organismes d'application de la loi appropriés.

15. **Inconduite sexuelle**

Les élèves ne doivent pas se livrer à une inconduite sexuelle inappropriée sur le terrain de l'école ou lors d'événements sanctionnés par l'école.

16. **Irrespect**

Un élève ne doit pas utiliser de langage, de gestes ou de signes abusifs, obscènes, blasphématoires ou offensants envers un autre élève, un employé de l'école ou un adulte.

17. **Tabagisme ou usage du tabac** (politique du Conseil 5530)

La loi de l'Ohio interdit aux élèves de fumer et/ou d'utiliser et/ou de posséder du tabac dans toute zone sous le contrôle du district scolaire ou lors de toute activité supervisée par une école de ce district.

Par conséquent, il est interdit à un élève de fumer, d'utiliser, de posséder, d'acheter, de vendre, de tenter de vendre, de distribuer ou de brûler du tabac sous quelque forme que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les cigarettes, les cigarettes électroniques/vaporisateurs, les dispositifs de vapotage, les cigares, les cigarettes aux clous de girofle, le tabac à mâcher, le tabac à priser et tout autre produit à base de nicotine. On peut supposer que les élèves fument si l'une des conditions suivantes existe :

- 1. odeur de fumée présente,
- 2. plus d'une personne dans une cabine de toilettes,
- 3. ou refus de sortir de la cabine après demande.

18. **Faux et falsification**

Un élève ne doit pas faire de fausse déclaration, tenter de faussement déclarer ou mentir concernant des informations à utiliser ou à donner aux responsables de l'école, utiliser le nom ou l'identité d'une autre personne, falsifier des formulaires ou des informations scolaires.

19. Distribution de matériel non autorisé

Un élève ne doit pas distribuer ou vendre du matériel qui n'a pas été autorisé par un administrateur.

20. Insubordination

Un élève ne doit pas manquer de se conformer aux demandes ou aux directives raisonnables des adultes ou des employés de l'école.

21. Substances en vente libre

Un élève ne doit pas sciemment fabriquer, vendre ou offrir de vendre, recevoir ou distribuer une substance disponible à l'achat sans ordonnance.

22. Présence dans une zone non autorisée/intrusion

Un élève ne doit pas se trouver dans une zone non autorisée du terrain de l'école ou d'un bâtiment des écoles de Pickerington sans autorisation.

23. Violations répétées

Toute violation répétée d'une règle du Code de conduite expose l'élève à des sanctions supplémentaires.

24. Absentéisme

Reportez-vous à la section sur la fréquentation du guide et à la politique 5200 du Conseil scolaire de Pickerington

25. Retard

- Retard à l'école : Reportez-vous à la section sur la fréquentation du guide et à la politique 5200 du Conseil scolaire de Pickerington.
- Retard en classe : Si un élève arrive en retard en classe sans laissez-passer ni excuse, il sera considéré comme en retard en classe et pourra être renvoyé au bureau pour une mesure disciplinaire supplémentaire.

26. Manquements de classe (absences non justifiées aux périodes de cours individuelles)

Si un élève ne se présente pas à une période assignée sans excuse, l'absence sera considérée comme non excusée et pourra entraîner des mesures disciplinaires de l'école.

27. Laissez-passer

Les élèves doivent avoir un laissez-passer d'un instructeur ou d'un accompagnateur pour se trouver dans les couloirs pendant les heures de cours.

28. Démonstration publique d'affection (P.D.A., Public Display of Affection)

Les élèves ne peuvent montrer que de l'affection qui est dans les limites du bon goût à l'école. Les élèves qui ne font pas preuve de bon goût seront traités en conséquence.

29. Pari

Les élèves ne peuvent faire des paris nulle part sur le terrain de l'école.

30. Préparation pour les cours

Les élèves doivent apporter en classe les articles identifiés par les instructeurs comme nécessaires pour participer à la classe ou à l'activité de laboratoire. Il s'agit notamment d'une tenue ou d'un uniforme approprié, de livres, de manuels, d'un cahier, d'un crayon ou d'un stylo.

31 Code de la route/utilisation d'automobile/stationnement illégal

Les élèves ne peuvent pas quitter l'école sans autorisation, se garer sans le permis approprié, se garer dans les espaces réservés au personnel, aux visiteurs et/ou aux personnes handicapées, ou utiliser de manière inappropriée une voiture pour se rendre à l'école et sur le terrain de l'école, ou enfreindre le code de stationnement. Les élèves peuvent perdre leurs privilèges de stationnement si ces règles ne sont pas respectées.

32. Téléphones du bureau

Les téléphones du bureau ou d'école peuvent être utilisés au cas par cas avec la permission d'un membre du personnel.

33. Flânerie

Les élèves ne peuvent pas utiliser les aires communes comme lieu de flânerie ou comme « salon pour les élèves ». Les élèves ne doivent pas rester à l'école ou sur le terrain de l'école après la fin de la journée scolaire, à moins d'être sous la surveillance d'un membre du personnel ou d'un entraîneur. Les élèves ne doivent pas s'attarder dans les zones du bâtiment de l'école à moins que le personnel ne le leur demande ou que leur emploi du temps ne le leur demande. Cela comprend les toilettes, les couloirs, les espaces communs et/ou la cafétéria. Les élèves doivent quitter le bâtiment au plus tard 30 minutes après la fin de la journée scolaire. Si un élève ne quitte pas le bâtiment à la demande d'un membre du personnel, il peut faire l'objet de mesures disciplinaires pour insubordination.

34. Utilisation des biens

Les élèves ne peuvent pas utiliser une propriété appartenant à l'école ou la propriété d'un autre élève sans autorisation.

35. Heures de discipline non purgées

Si un élève ne respecte pas les sanctions disciplinaires qui lui ont été imposées, des mesures disciplinaires supplémentaires seront imposées.

36. Blasphèmes

Un élève ne doit pas utiliser de blasphèmes en classe, dans les couloirs ou sur le terrain de l'école.

37 Comportement dans le bus

Un élève ne doit pas enfreindre les règles d'autobus énumérées dans la section « Transport en bus ». Toutes les mesures disciplinaires prises dans le bus seront signalées au superviseur des transports de la Peterman Bus Company. Tous les élèves peuvent être exclus de l'autobus pour une période maximale de 1 an. (Référez-vous à la section Transport en bus)

38. Tricherie/plagiat lors d'examens ou d'autres travaux scolaires

Un élève ne doit pas tricher ou utiliser du matériel non autorisé lors de tests ou d'autres travaux scolaires. En plus de la perte d'une note, des mesures disciplinaires peuvent être imposées.

39. Création d'un risque pour la sécurité

Un élève peut être expulsé pour avoir créé un risque pour la sécurité.

40. Présence hors de l'école sans autorisation

Un élève ne doit pas quitter le terrain de l'école sans autorisation. Une perte de privilèges peut en résulter.

41. Possession de stylos laser/briquets/allumettes/bombes puantes

Les élèves ne peuvent pas posséder les articles ci-dessus ; ils seront confisqués.

42. Présence en dehors du bâtiment sans autorisation

Un élève ne doit pas se trouver à l'extérieur du bâtiment sans autorisation.

43. Défaut de s'enregistrer à l'arrivée/au départ de l'école

Tous les élèves doivent s'enregistrer au bureau s'ils arrivent après le début des cours ou s'ils partent avant la fin de l'école.

44. Violation du code vestimentaire

Un élève ne doit pas enfreindre le code vestimentaire. (Référez-vous à la section Code vestimentaire)

45. Nourriture/boisson/détritus dans le bâtiment, à l'extérieur de la cafétéria

Toute la nourriture et les boissons doivent être conservées à la cafétéria pendant les heures de classe, à moins qu'une autorisation spéciale n'ait été accordée. Les élèves ne doivent jeter aucun détritrus sur le terrain de l'école.

46. Omission de nettoyer la table ou la zone de la salle à manger

Les élèves sont responsables de laisser leur zone propre.

47. Possession/utilisation d'équipement électronique par les élèves

Veuillez vous référer à la politique du Conseil pour l'utilisation acceptable des appareils de communication personnels (ACP). Tous les appareils électroniques peuvent être fouillés s'il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'ils ont pu être utilisés dans le cadre d'une activité interdite par le Code de conduite.

48. Matériel inapproprié

Les élèves ne doivent pas posséder, apporter, fabriquer, transmettre, dissimuler, vendre ou proposer de vendre du matériel ou des articles inappropriés, comme par exemple, du matériel pornographique ou obscène.

49. Perturbation/chahuts/comportement inapproprié

Un élève ne doit pas être impliqué dans tout type de comportement inapproprié, y compris, mais sans s'y limiter, le bruit excessif et le blocage des couloirs/la flânerie dans les couloirs, ce qui inclut également le bruit excessif des appareils électroniques et/ou des haut-parleurs.

PERTURBATIONS : Les élèves qui causent des troubles dans les locaux de l'école (c'est-à-dire l'insubordination envers les enseignants ou d'autres employés de l'école ou la possession de pétards, de bombes fumigènes, etc.) ou qui ont en sa possession ou menacent avec tout type d'arme peuvent être suspendus de l'école.

50. Instigation

Un élève ne doit pas participer à une activité considérée par l'administration comme une instigation directe ou indirecte.

51. Politique d'utilisation acceptable

Chaque élève doit assumer la responsabilité de l'utilisation appropriée et légale de cet accès. Veuillez vous référer à la référence concernant la politique du Conseil.

52. Médias sociaux

Il faut veiller sur les réseaux sociaux à maintenir une atmosphère de respect conforme au comportement attendu des élèves à l'école. Veuillez vous référer à la politique du Conseil.

Matrice de consommation de substances

Tabac	Drogues/Alcool	Discipline
-------	----------------	------------

1ère infraction	S.O.	La suspension de 10 jours est réduite à 1 jour d'OSS, 2 jours d'ISS et 7 jours de suspension, avec un dépistage de drogue et une intervention jugés nécessaires.
2ème infraction	1ère infraction	La suspension de 10 jours est réduite à 2 jours pour l'OSS, 3 jours pour l'ISS et 5 jours pour la suspension de l'activité, avec un dépistage de drogues et une intervention jugés nécessaires.
3e infraction	2ème infraction	Suspension de 10 jours (7 jours OSS, 3 jours ISS). Réalisation d'un dépistage de drogues et aiguillage vers un organisme externe.
S.O.	3e infraction	Suspension de 10 jours avec recommandation d'expulsion et renvoi au P2S.

Note : Il s'agit d'une liste représentative des règles et des violations. Il ne s'agit pas d'une liste complète de tous les actes de mauvaise conduite qui peuvent nécessiter des mesures disciplinaires. L'administration des écoles de Pickerington se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires si la situation le justifie.

En plus de ces éléments, un élève peut faire l'objet de mesures disciplinaires de l'école; pour une inconduite qui se produit en dehors de la propriété de l'école dans la mesure où l'inconduite, quel que soit le moment où elle se produit, est dirigée contre un responsable du district (ou un employé ou la propriété d'un tel fonctionnaire ou employé). Une telle action est jugée appropriée par le Conseil de l'éducation car des actes irrespectueux pourraient affecter négativement le comportement des élèves à l'école et ainsi entraîner une détérioration de l'environnement d'apprentissage. Voir ORC 3313.661(A).

Certaines violations du Code de conduite impliquant des armes à feu, des couteaux, des alertes à la bombe ou des dommages physiques graves à des personnes ou à des biens peuvent entraîner l'expulsion de l'élève pour une période pouvant aller jusqu'à une année civile ou son exclusion permanente de l'école. Voir la politique du forum.

Compte tenu d'un ensemble spécifique de circonstances, des accusations peuvent être portées contre toute personne qui a enfreint la loi en plus des sanctions scolaires.

Le Code de conduite s'applique aux comportements qui ne sont pas spécifiquement énoncés dans les présentes et qui perturbent ou interfèrent de manière substantielle et matérielle avec le bon ordre, la discipline ou le fonctionnement du processus académique ou éducatif qui se déroule dans l'école, ou qui constituent une menace substantielle et matérielle pour la sécurité des personnes ou des biens.

Les écoles de Pickerington se conforment à toutes les exigences de la loi fédérale et de l'État en ce qui concerne la discipline des élèves handicapés.

Toutes les références aux politiques du Guide de l'élève étaient à jour au moment de la publication. Les politiques sont susceptibles d'être modifiées au fur et à mesure que le Conseil de l'éducation met à jour les politiques tout au long de l'année. Toutes les mesures disciplinaires et l'application des politiques seront basées sur la politique actuelle du Conseil de l'éducation située sur le site Web du district et/ou à [l'http://www.boarddocs.com/oh/plsd/board.nsf/public](http://www.boarddocs.com/oh/plsd/board.nsf/public). Veuillez consulter les politiques du Conseil en ligne pour obtenir la version la plus récente.